



RAPPORT 2015 D'ACTIVITÉ

BELLE
RÉCOLTE!!

OUI!
ÇA VALAIT LA PEINE
DE COMPOSTER LES
CHIFFRES DE L'ANNÉE
DERNIÈRE!

VIIITE!!
PORTEZ TOUT ÇA
AU BUREAU!
LA RÉUNION A
DÉJÀ COMMENCÉ!!

V. LEONARDO



PRÉAMBULE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

À disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC, Rue du Tertre de Chérisy 77000 Vaux-le-Pénil et présenté au Comité syndical du mois de mai 2016.

Ce rapport est établi conformément à la loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier et répond aux obligations réglementaires fixées par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 avec première application pour l'exercice 1999.

Il est établi pour la partie qui concerne les compétences du SMITOM-LOMBRIC :

- > l'assistance aux adhérents pour la mise en place des collectes sélectives;
- > la collecte des points d'apport volontaire pour le verre et les journaux-magazines;
- > le transfert, le transport et le traitement des déchets en provenance des quais de transfert et des déchèteries sur les 67 communes;
- > la collecte des déchets ménagers de 27 communes;
- > le traitement des déchets issus des collectes sélectives des adhérents et des points d'apport volontaire.

Le présent rapport est établi en euros hors TVA en référence au budget 2015 voté et exécuté en euros. Il est rédigé sur la base des coûts nets, hors charges de structures et hors charges financières.

ÉDITO

L'année 2015 aura été riche en événements majeurs dans la vie du SMITOM-LOMBRIC.



→ Franck Vernin, Président du SMITOM-LOMBRIC

Le syndicat a amorcé avec ses adhérents les travaux préparatoires pour répondre à la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe). La nouvelle répartition de son territoire est quelque peu impactée et les schémas définitifs ne sont pas encore tous connus.

À la suite de la mise en œuvre d'un Système de management intégré, le SMITOM-LOMBRIC a obtenu la triple certification Environnementale, Qualité et Sécurité en septembre 2015. Cette démarche volontaire doit permettre au syndicat de continuer d'accroître la satisfaction de ses adhérents et de ses administrés, de fournir des services à un coût maîtrisé et respectueux de l'environnement, de maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement et d'assurer la sécurité de ses agents.

Par ailleurs, le SMITOM-LOMBRIC continue les actions de sensibilisation auprès de la population sur le tri des emballages, la réduction des déchets et en particulier sur le gaspillage alimentaire. Toutes ses actions s'inscrivent dans le programme national de prévention des déchets 2014-2020 publié au Journal Officiel du 28 août 2014. C'est ainsi que le SMITOM-LOMBRIC a lancé dès la fin de l'année 2015 l'élaboration de son nouveau programme local de prévention, qui fait suite à celui mis en place en 2011 en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région Île-de-France.

Les déchèteries qui représentaient le premier poste de dépenses du syndicat devant l'Usine de Valorisation Énergétique et l'augmentation constante des tonnages collectés (+ 33 % des tonnages entre 2008 et 2014) ont amené le groupe de travail, piloté par les élus, à moderniser leur système de contrôle d'accès qui a été testé fin 2015 pour être opérationnel en ce début d'année 2016 après quelques ajustements indispensables.

En ce sens, les nouvelles modalités d'accès aux déchèteries mises en place au 1^{er} octobre 2015 ont pour principal objectif d'en réserver l'accès gratuit aux seuls ménages puisque ce sont eux qui financent leur exploitation dans le cadre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Chacun de nous a un rôle à jouer au quotidien, alors, ensemble continuons de réduire nos déchets et de mieux les trier.

Franck Vernin
Président du SMITOM-LOMBRIC

SOMMAIRE

6 PRÉSENTATION DU SYNDICAT

7 LE SMITOM-LOMBRIC

9 LA COMPÉTENCE COLLECTE

10 LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

10 → OBTENTION DE LA TRIPLE CERTIFICATION
ISO 14 001, ISO 9 001, OHSAS 18 001

12 → LE CENTRE DE TRI

14 → L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

18 → LES DÉCHÈTERIES

19 → LES QUAIS DE TRANSFERT

20 → LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

21 → LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS

22 → LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

24 ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

26 L'AGENDA 21

27 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

32 L'ÉCO-EXEMPLARITÉ : UNE ACTION TRANSVERSALE DE L'AGENDA 21 ET DU PLP

36 ACTIVITÉ DES SERVICES

37 ADMINISTRATION

37 → GESTION ADMINISTRATIVE

38 → GESTION DU PERSONNEL

40 → FINANCES

41 → AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHÉS PUBLICS

43 SERVICES TECHNIQUES

43 → NUMÉRO VERT

44 → COLLECTE

53 → TRAITEMENT

57 COMMUNICATION



DOCUMENT ANNEXE

| ANNEXES : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER



PRÉSENTATION DU SYNDICAT

LE SMITOM-LOMBRIC

**Le SMITOM-LOMBRIC,
Syndicat Mixte Intercommunal
de Traitement des Ordures Ménagères
est un établissement public
de coopération intercommunale.
Il est chargé de réaliser puis d'exploiter
l'ensemble des équipements
de la filière de traitement des déchets
ménagères du Centre Ouest Seine-et-
Marnais.**

Il est également en charge d'aider ses communes adhérentes à mettre en place la collecte sélective des différents matériaux recyclables. Il assure la compétence traitement des ordures ménagères pour 67 communes (300 000 habitants) et la compétence collecte pour 27 communes (120 000 habitants).

Le SMITOM-LOMBRIC met en place des schémas de collecte et de traitement répondant aux exigences de la loi de juillet 1992 et aux objectifs du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés et aux directives Européennes et Nationales sur l'environnement.

La mascotte du SMITOM-LOMBRIC est le LOMBRIC. Cet acronyme signifie « **Les Ordures Ménagères Bien Recyclées, Incinérées ou Compostées** ». Les investissements réalisés pour la préservation de l'air, de l'eau et des paysages sont particulièrement importants pour les équipements destinés au traitement des ordures ménagères. Ils s'inscrivent dans une politique de développement durable qui implique les collectivités publiques et les entreprises soucieuses de maîtriser l'impact de leurs activités sur l'environnement.

La filière du SMITOM-LOMBRIC comprend : 11 déchèteries, 3 quais de transfert, 2 plateformes de compostage des déchets verts, 1 plateforme de tri des encombrants, 1 centre de tri des emballages et 1 Unité de Valorisation Énergétique (UVE), auxquels il convient d'ajouter la flotte de poids lourds mis à disposition par nos prestataires pour assurer la collecte des déchets ménagers et le transport vers les différentes unités de traitement. À cette filière, est venue s'ajouter en 2011 la Recyclerie du Lombric.

Le centre de tri des emballages et l'UVE sont regroupés à Vaux-le-Pénil. Une plateforme de tri des encombrants et une déchèterie sont également présentes sur ce site. L'ensemble constitue le centre CIVIS 77 (nom choisi suite à l'organisation d'un concours destiné aux élèves de CM1-CM2 des communes adhérentes). **CIVIS 77 signifie « Centre Intégré de Valorisation et d'Incinération du Sud Seine-et-Marne ».**



LES ADHÉRENTS

■ Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine

Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-les-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil et Voisenon

■ SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Écuelles, Épisy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux les-Sablons, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine.

■ Communauté de Communes du Pays de Bière

Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École et Villiers-en-Bière.

■ Communauté de Communes Vallées et Châteaux

Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie.







■ SICTOM de Sénart

Le Sictom de Senart a été dissous le 31 décembre 2016. Il était composé des communes de Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis qui ont intégré la nouvelle Communauté d'Agglomération Grand Paris-Sud-Seine Essonne Sénart (GPS) qui elle-même a adhéré au Smitom pour déléguer la compétence traitement des OM de ces 6 communes.

■ Communauté de Communes Seine École

Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy

■ 1 commune indépendante : Fouju

-  DÉCHÈTERIES
-  PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS
-  QUAIS DE TRANSFERT
-  PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS
-  RECYCLERIE
-  CENTRE DE TRI ET UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

LA COMPÉTENCE COLLECTE

PLUS DE 124 000 HABITANTS COLLECTÉS

Le transfert de compétence se fait « à la carte », c'est-à-dire que le SMITOM-LOMBRIC refacture à l'adhérent qui lui a transféré la collecte l'ensemble des charges liées à ce service, y compris les charges de structure dédiées à l'exécution de ce service. Chaque adhérent conserve la maîtrise du service, puisque c'est lui qui décide du niveau du service et qui paie les coûts induits.

→ ramassage d'un bac de tri par un prestataire du SMITOM-LOMBRIC sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine



Pour toute information, un numéro vert **0 800 814 910** est à disposition des habitants de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi



Depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et de Pringy ont intégré la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, la Communauté de Communes Seine École a été dissoute.

Les adhérents ayant délégué la collecte des déchets au SMITOM-LOMBRIC sont les suivants :



La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
regroupant 14 communes

[Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil et Voisenon]



La Communauté de Communes Vallées et Châteaux
regroupant 12 communes

[Blandy-les-Tours, Chatillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie]

La commune indépendante de Fouju.

LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

→ OBTENTION DE LA TRIPLE CERTIFICATION

ISO 14 001

ISO 9 001

OHSAS 18 001



Soucieux de contrôler et de limiter son impact sur l'environnement, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dès sa création dans une certification ISO 14 001 de ses installations conjointe avec son exploitant.

Dans une démarche d'amélioration continue, les élus ont souhaité élargir ce système de management aux aspects de la qualité et de la sécurité, pour les activités du SMITOM-LOMBRIC. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en œuvre un Système de management intégré (SMI) répondant aux exigences des référentiels ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001. Ces référentiels internationaux visent à aider toute structure soucieuse d'accroître la satisfaction de ses clients, de maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement et d'assurer la sécurité de ses agents.



Depuis 2007, l'exploitant Veolia Propreté a étendu sa démarche QSE et a obtenu les certifications ISO 9001, ISO 14001, et OHSAS 18 0001 pour tous les sites du SMITOM-LOMBRIC. Leur système de management est désormais un système de management intégré (SMI).

Le SMITOM-LOMBRIC a obtenu les certifications ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001, de sa démarche SMI auprès d'un organisme indépendant. Ce choix, facultatif, atteste que la gestion QSE mise en place répond aux exigences des référentiels internationaux précédemment cités.

En outre, Générés a obtenu la certification ISO 50 001 pour l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Vaux-le-Pénil.

QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ ?

Un Système de management intégré (SMI) est un outil qui permet d'optimiser le fonctionnement d'une structure au travers de plusieurs thématiques. Ici le SMI permet de mieux considérer les thématiques Qualité Sécurité et Environnement (QSE) dans la gestion globale du syndicat.

Actuellement les activités qui entrent dans le cadre du SMI au SMITOM-LOMBRIC sont :

- > traiter les déchets des adhérents ;
- > accueillir les usagers des déchèteries ;
- > communiquer sur le tri et la prévention ;
- > fournir des services à un coût maîtrisé et respectueux de l'environnement.

La compétence collecte est pour le moment exclue du périmètre du SMI. Cette approche est en adéquation avec le principe d'amélioration continue sur lequel repose l'organisation d'un système de management. Cette démarche, volontaire, vient compléter les volets réglementaires auxquels le syndicat est soumis.

La mise en place d'un SMI mobilise l'ensemble des agents du syndicat et s'inscrit dans la durée.

POLITIQUE QSE

La politique QSE est la base d'un Système de management intégré. Elle démontre que la direction et l'exécutif s'engagent à leur plus haut niveau à soutenir la création d'un tel outil de management.

La politique QSE du SMITOM-LOMBRIC a été renouvelée et présentée lors du Comité syndical en janvier 2015. Elle est révisée en cas d'évolution notable, et au minimum tous les trois ans.

CERTIFICATION DU SMITOM-LOMBRIC

La démarche du SMI pour les activités propres au syndicat, et basé sur les référentiels ISO 9001 - ISO 14001 - OHSAS 18001, va se poursuivre en 2016. Le SMITOM-LOMBRIC souhaite être audité afin d'obtenir la certification pour ces trois référentiels.

Cette étape est facultative mais elle atteste que le SMI créé respecte les exigences des référentiels. Aussi, la certification est attribuée par un organisme extérieur et indépendant à la structure, ce qui est un gage de crédibilité de la démarche auprès des parties intéressées (adhérents, administrés, prestataires, associations, agents, partenaires).

Le SMITOM-LOMBRIC a été audité par un organisme extérieur et indépendant à la structure, et a obtenu la certification pour ces trois référentiels. La certification fait l'objet d'un suivi régulier de la part d'un bureau de certification, dans le cas présent, le LRQA.



→ référentiels regroupant les différentes exigences des normes

LA COMPÉTENCE TRAITEMENT (SUITE)

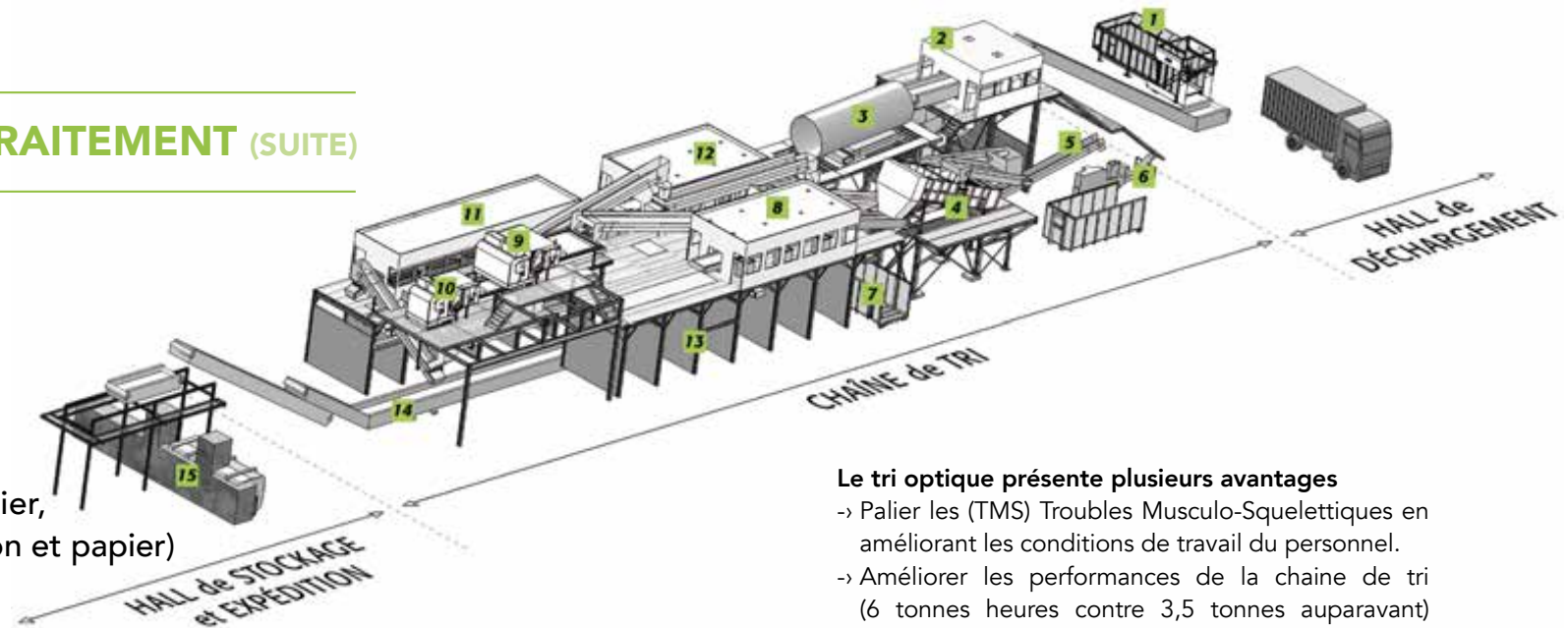
→ LE CENTRE DE TRI

11 000 TONNES DE DÉCHETS
VALORISÉS PAR AN

Les emballages sont triés par types de matériaux (acier, aluminium, plastique, carton et papier) avant leur reprise par des industriels qui en assurent le recyclage. Le réemploi de ces matériaux permet de fabriquer des produits sans exploiter les gisements naturels.

Les emballages collectés sont déposés dans la trémie d'alimentation **1** pour alimenter la chaîne de tri de manière régulière. La cabine de pré-tri **2** permet d'enlever les grands emballages et les gros refus pour faciliter le tri des emballages plus petits. Le trommel **3** sépare les grands emballages des petits. Le crible balistique sépare les corps plats (emballages en carton) des corps creux (bouteilles et flacons) qui sont dirigés vers le TSA 2.

En outre, la nouvelle chaîne de tri est équipée d'un ouvre sac qui a permis aux derniers habitants du centre ville de Melun d'accéder au tri sélectif, leur habitat ne pouvant pas être doté de bacs.



Le TSA 2 (Tri Séquentiel Auto Adaptatif) est un système équipé de 2 machines de tri optique **9** et **10**, brevet du groupe Veolia Environnement. Ce système consiste à faire circuler en boucle le flux d'emballages à travers la machine et à analyser en continu l'emballage majoritaire pour le trier en priorité et l'extraire automatiquement. Lorsque l'emballage n'est plus majoritaire du fait de son extraction, la machine passe automatiquement au tri de l'emballage majoritaire suivant.

En bout de ligne, deux trieurs font du contrôle qualité **11** pour capter les produits restants dans les refus. En bout de chaîne, les matériaux recyclables sont stockés dans les alvéoles **13** puis sont conditionnés, grâce à la presse à balles **15**, afin de faciliter leur transport. Les refus de tri **7**, pour leur part, sont incinérés et transformés en électricité au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Le tri optique présente plusieurs avantages

- > Palier les (TMS) Troubles Musculo-Squelettiques en améliorant les conditions de travail du personnel.
- > Améliorer les performances de la chaîne de tri (6 tonnes heures contre 3,5 tonnes auparavant) et augmenter le taux de captage pour la mise en œuvre des objectifs du Grenelle de l'Environnement (93 % garantis et 95 % atteints au lieu de 90 % avec le tri manuel).
- > Augmenter la capacité globale du centre de tri qui passe de 12 000 tonnes/an à 20 000 tonnes/an.
- > Réaliser une économie contractuelle de fonctionnement de 300 000 € HT/an permettant au SMITOM-LOMBRIC d'investir dans de nouveaux projets porteurs d'emplois non délocalisables comme la Recyclerie.

Le centre de tri a accueilli en 2015 17 642 tonnes d'emballages ménagers et de journaux-magazines dont 11 048 tonnes issues des collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire des habitants du SMITOM-LOMBRIC.

Le poste de gestion du centre de tri représente une dépense de 2 200 764 € en 2015 pour les apports du SMITOM-LOMBRIC hors recettes de vente des matériaux et des éco-organismes.

→ EN BREF

CAPACITÉ DE TRI ANNUELLE :

- 20000 TONNES DE DÉCHETS ENTRANTS (17642 TONNES RÉCEPTIONNÉES EN 2015, DONT 6 594 TONNES D'APPORTS EXTÉRIEURS AU TERRITOIRE DU SMITOM-LOMBRIC.
- 1334 TONNES DE JOURNAUX-MAGAZINES COLLECTÉES EN APPORT VOLONTAIRE TRANSITENT ÉGALEMENT PAR LE CENTRE DE TRI AFIN D'ÊTRE ACHÉMINÉS VERS LA FILIÈRE DE RECYCLAGE)

VALORISATION 2015 :

9651 TONNES DE DÉCHETS VALORISÉS

DÉBIT HORAIRE :

6 TONNES DE DÉCHETS TRIÉS/HEURE

PROCESS :

1 LIGNE DE TRI POLYVALENTE ÉQUIPÉE DE 2 MACHINES DE TRI OPTIQUE

BREVET :

TSA 2 VEOLIA PROPRETÉ

TYPE DE DÉCHETS :

ÉMBALLAGES RECYCLABLES + JOURNAUX-MAGAZINES

EFFECTIF :

26 PERSONNES EN DEUX ÉQUIPES

NOMBRE DE COMMUNES DESSERVIES :

67 + APPORTS EXTÉRIEURS

NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS :

300000 + APPORTS EXTÉRIEURS

PROPRIÉTAIRE CONSTRUCTEUR :

SMITOM-LOMBRIC CENTRE OUEST SEINE-ET-MARNAIS

EXPLOITANT :

GENERIS DU GROUPE VEOLIA PROPRETÉ



→ la mini pelle en action



→ le hall de déchargement



→ les machines de tri optique



→ le hall de stockage et d'expédition

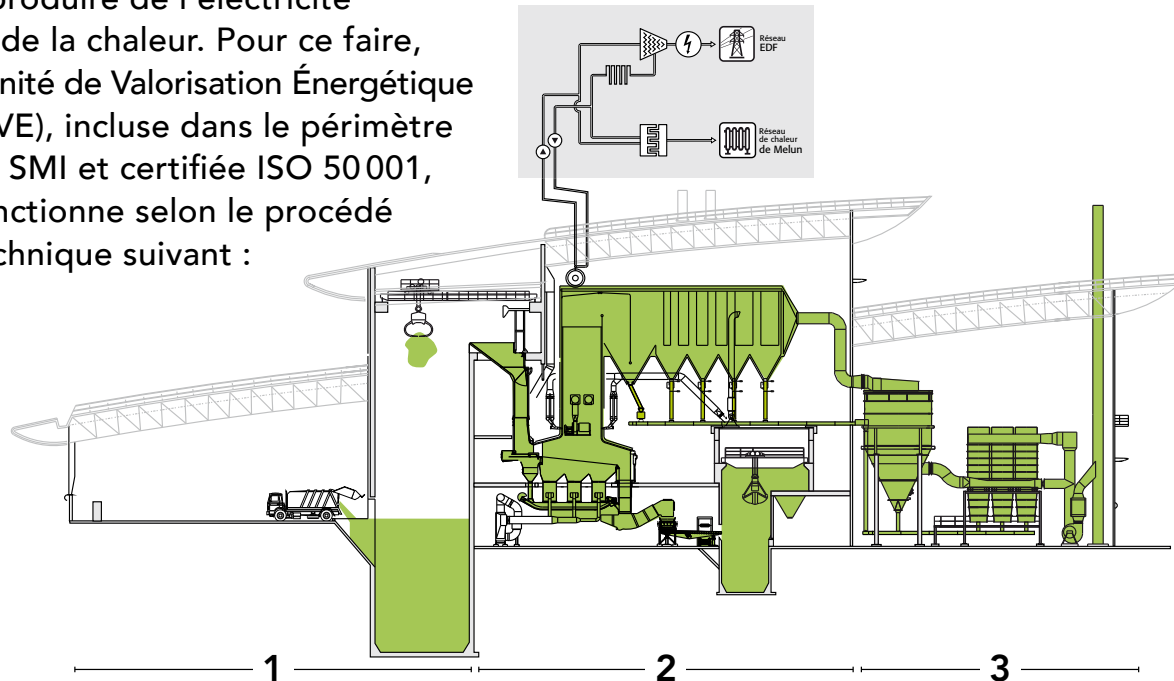
LA COMPÉTENCE TRAITEMENT (SUITE)

→ L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE

80 000 MWH D'ÉLECTRICITÉ
PRODUITE PAR AN

Les ordures ménagères non-recyclables ou issues des refus de tri subissent un traitement thermique destiné à produire de l'électricité et de la chaleur. Pour ce faire, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), incluse dans le périmètre du SMI et certifiée ISO 50001, fonctionne selon le procédé technique suivant :



1 / RÉCEPTION DES DÉCHETS

Les déchets sont réceptionnés dans un hall fermé et mis en dépression pour éviter les odeurs hors de l'installation et sont déchargés dans une fosse étanche de 5 000 m³. C'est à l'aide d'un grappin guidé depuis la salle de contrôle-commande que les déchets sont saisis, mélangés et orientés dans les trémies d'alimentation des fours.

2 / INCINÉRATION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

Les déchets sont incinérés en continu dans deux fours à une température supérieure à 850°C. La chaleur qui résulte de cette combustion est utilisée pour fournir de la vapeur par le biais de la chaudière. Dans sa démarche de valorisation, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de transformer en électricité et en chauffage, la chaleur produite par la combustion des déchets. La vapeur entraîne une turbine et un alternateur. Production annuelle : 80 000 MWh électriques dont 12861 autoconsommés pour couvrir les besoins du site et 65 000 revendus à EDF (équivalant à la consommation, hors chauffage, de 20 000 habitants). L'installation d'un échangeur thermique permet l'alimentation du réseau de chaleur de Melun. Production annuelle : 18 000 MWh (équivalant à la consommation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 3 000 foyers). Depuis novembre 2010, l'UVE du SMITOM-LOMBRIC est raccordée au réseau de chaleur de Melun.

La cogénération permet d'assurer une performance énergétique supérieure à 60 % et à cette condition, le traitement des déchets est considéré, au sens de la législation Européenne, comme une opération de valorisation énergétique et non pas comme une simple élimination. La production de cette énergie renouvelable permet ainsi aux usagers du réseau de chaleur de Melun de continuer à bénéficier d'une TVA à 10 % au lieu de 20 %, et ce malgré l'extension des besoins du réseau.

Par ailleurs, cette performance énergétique permet au SMITOM-LOMBRIC et à Veolia Propreté de bénéficier d'une économie annuelle sur la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de l'ordre de 400 000 € pour le seul SMITOM-LOMBRIC.

L'UVE a accueilli en 2015 126 647 tonnes de déchets ménagers et assimilés dont 95 242 tonnes issues des collectes en porte à porte des habitants du SMITOM.

Le poste de gestion de l'UVE représente une dépense de 2 835 340 € en 2015 (recettes de vente d'énergie déduites).

3 / LE TRAITEMENT DES FUMÉES

Le traitement des fumées agit sur la neutralisation des acides, l'élimination des dioxydes d'azote, dioxines et furanes, poussières et métaux lourds produits lors de la combustion des déchets. Les 2,5% de résidus de traitement des fumées sont appelés REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères). Ils concentrent l'ensemble des polluants et sont inertes puis stockés en centre d'enfouissement de classe 1.

→ ÉCHANGEUR THERMIQUE

PUISSANCE : 5 MW

PRODUCTION ANNUELLE : 18 000 MWH
(ÉQUIVALANT À LA CONSOMMATION EN CHAUFFAGE
ET EN EAU CHAUDE SANITAIRE DE 3000 HABITANTS)

ÉCONOMIE ANNUELLE SUR LA TGAP
AVEC LA CERTIFICATION ISO 14 001
(MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT)
ET ISO 50 001 (LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE) :

- 860000 € HT EN 2011 ET 2012
- 974000 € HT EN 2015

ÉCONOMIES PERMETTANT DE NE PAS IMPACTER
LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
DES ADMINISTRÉS DU SMITOM-LOMBRIC.

LE CONTRÔLE PERMANENT DU PROCESS ET DES ÉMISSIONS

Depuis l'origine le SMITOM-LOMBRIC respecte les conditions de son arrêté d'exploitation en collaboration avec son exploitant et avec l'aide de bureaux d'étude spécialisés dans l'ingénierie environnementale. La veille technique et réglementaire réalisé permet d'anticiper les évolutions et de mettre en place des solutions d'avenir.

Les deux lignes de traitement de fumées sont par exemple équipées d'appareils de mesures et de prélèvements afin de veiller au respect des seuils réglementaires pour les émissions atmosphériques. Un troisième analyseur redondant permet de pallier tout dysfonctionnement sur les deux préleveurs titulaires. Ce dispositif de mesures en semi-continu a été remplacé en 2014 afin d'anticiper son obsolescence et les évolutions réglementaires. Le modèle reste de type AMESA®. L'objectif est ainsi d'assurer la continuité du contrôle des dioxines – furanes.

→ BILAN ÉNERGÉTIQUE UVE 2015

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE : 64 087 MWH

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE VENDUE : 54 478 MWH

ÉNERGIE THERMIQUE VENDUE : 15 194 MWH

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUTOCONSOMMÉE : 12 861 MWH

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE IMPORTÉE : 12 861 MWH

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE : 65.14 %

Un suivi environnemental dans l'environnement de l'UVE est également effectué par le SMITOM-LOMBRIC via le système COPER DIOX Environnement. Des prélèvements et des analyses semestrielles sont réalisés dans un rayon de 5 à 8 km selon un protocole défini. Ils permettent de suivre l'impact des émissions de l'UVE sur son environnement (dioxines, furanes, ou d'autres polluants tels que les métaux lourds).

Toutes les informations concernant le fonctionnement de l'UVE sont à la disposition des services de l'État. Les résultats des analyses réglementaires sont communiqués toutes les 4 semaines à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIEE), ainsi que les éventuels dysfonctionnements.

Par ailleurs, un relevé des émissions est émis chaque fin de mois à destination des communes avoisinantes le site de CIVIS 77 et des associations locales de défense de l'environnement.

→ l'Unité de Valorisation Énergétique du SMITOM-LOMBRIC



SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UVE

Coper-Diox : Suivi des rejets en dioxines et furanes à la cheminée aux cheminée de l'UVE.

Depuis la mise en service de l'UVE, un suivi environnemental est réalisé, notamment sur la composition des fumées au niveau des cheminées. C'est à l'aide du système Coper-Diox que le contrôle permanent en semi-continu des dioxines et des furanes est effectué pour les deux lignes de traitement des déchets de l'UVE. À l'aide d'une dérivation, une infime partie des fumées est déviée de sa trajectoire pour être condensées et stockées dans une cartouche. Elle est actuellement analysée toutes les 4 semaines (28 jours maximum), conformément à l'arrêté préfectoral relatif à l'installation. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un marché conclu en 2004 et renouvelé en 2009.

D'après les analyses effectuées à l'aide du système Coper-Diox, les émissions totales de dioxines et de furanes pour l'année 2015 sont de :

- > Ligne 1 :
2,095 mg TEQ contre 34,086 mg TEQ autorisés ;
- > Ligne 2 :
0,863 mg TEQ contre 31,5958 mg TEQ autorisés.

Depuis la mise en service de l'UVE en 2004, les quantités cumulées de dioxines et de furanes émises aux cheminées de l'installation sont de :

- > Ligne 1 : 88 mg TEQ contre 400 mg TEQ autorisés ;
- > Ligne 2 : 96 mg TEQ contre 391 mg TEQ autorisés.

Ces résultats montrent que l'UVE du SMITOM-LOMBRIC a émis, depuis sa mise en service en 2004, environ 1/4 des quantités de dioxines et de furanes autorisées par l'arrêté préfectoral.

TEQ = Toxic Equivalent Quantity
= facteur d'équivalence toxique

ng TEQ/Nm³ = nanogramme
d'équivalent toxique par norme
mètre cube

Coper-Diox environnement : suivi des retombées atmosphériques (faire un lien avec les parutions partie communication)

La contribution théorique de l'usine à la propagation de dioxines et de furanes dans l'environnement est mesurée grâce au système Coper-Diox Environnement. Des analyses sont effectuées semestriellement sur des échantillons d'eaux pluviales et sur des dépôts aériens collectés dans les environs de l'UVE.

Les échantillons sont collectés dans des équipements de type pluviomètres appelés jauges OWEN ou collecteurs de précipitations. Le périmètre d'étude a été élargi d'un km : 8 km x 8 km pour mieux encadrer les différents points de prélèvement. Trois sont placées sous les vents dominants émanant de l'UVE, trois sont sous les vents secondaires, et deux servent de jauges témoins.

Une fois analysés, les résultats sont corrélés avec les mesures effectuées au moyen du système Coper-Diox. Ils permettent ainsi d'identifier la part des dioxines et des furanes provenant de l'UVE, de la totalité recueillie dans les collecteurs de précipitation. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain. D'autres facteurs sont à l'origine de la production de dioxines et de furanes.

L'ensemble des installations et des activités dans une zone donnée contribuent à l'émission de dioxines et de furanes. L'INERIS1 a établi des valeurs références sur les quantités susceptibles de se retrouver dans l'environnement. Dans notre cas, chaque échantillon collecté dans les jauges OWEN est assimilé à un secteur et à une valeur de référence INERIS.



→ la fin du process de l'UVE où les fumées sont analysées grâce au système COPER-DIOX

→ le grappin dans la fosse à déchets en charge d'alimenter les fours



Les analyses effectuées pour l'exercice 2015 sur chacune des huit jauges OWEN, toutes sources d'émissions confondues, sont toutes inférieures aux valeurs indiquées par l'INERIS pour une zone rurale (5 à 20 pg I-TEQ/m²/j).

Tous les dépôts constatés aux points de prélèvements (sous le vent de l'UVE ou pas) présentent des valeurs du même ordre de grandeur (0,19 à 0,37 pg I-TEQ /m²/j), un facteur 2 n'est pas déterminant à de si petites valeurs. Ces éléments semblent indiquer que l'UVE n'est pas la source émettrice prépondérante.

Un comparatif de la part des dioxines et furanes collectés et imputables à l'UVE est fait dans chaque rapport semestriel. Pour chaque collecteur, un ratio est fait entre la part des dioxines provenant de l'UVE, susceptibles d'être retrouvées dans la jauge, et la quantité réellement déposée.

Pour le premier semestre, entre novembre 2014 et mai 2015, la part maximale en équivalent toxique imputable à l'UVE était comprise entre 0,2% et 6,1% pour l'ensemble des collecteurs de précipitations.

Pour le deuxième semestre, entre mai et octobre 2015, la part maximale en équivalent toxique imputable à l'UVE était comprise entre 0,1% et 7,1% pour l'ensemble des collecteurs de précipitations.

Alors que les valeurs d'émissions sont plus fortes pour le premier semestre, le calcul par simulation des dépôts de dioxines provenant de l'UVE, censés s'être déposés dans les collecteurs, donne, pour le deuxième semestre des valeurs légèrement plus fortes. Ceci est dû à des roses des vents très différentes entre les 2 semestres successifs.

Par ailleurs, l'analyse des signatures dynamiques « émission – transport » et leur comparaison aux signatures « environnement » indiquent l'apport en dioxines de sources autres que celles de l'UVE du SMITOM. L'absence de corrélation directe entre émissions de dioxines par l'UVE et dépôts constatés dans les collecteurs, est ainsi doublement confirmée.

Plan de prévention Environnemental

Dans le cadre de son suivi environnemental, le SMITOM-LOMBRIC a planifié sur une durée de 10 ans un programme de surveillance de l'impact des rejets atmosphériques aux environs de l'unité de valorisation énergétique (UVE). Ce suivi complète les dispositions des systèmes Coper-Diox et Coper-Diox Environnement.

Dans ce programme, deux méthodes de biosurveillance¹ sont utilisées :

- > la biosurveillance passive : analyse sur les mousses (bryophytes terrestres) ;
- > la biosurveillance active : analyse sur les ray-grass (graminées).

Les analyses de ces deux matrices se font tous les 2 ans. Un nouveau point zéro a été défini en 2009. La dernière campagne d'analyse a eu lieu en 2015, et la suivante aura lieu en 2017.

¹ La biosurveillance consiste à utiliser la capacité de certaines espèces végétales, bio accumulatrices, à accumuler les polluants.

Surveillance de la contamination historique des sols

Tous les 5 ans, conformément à l'arrêté d'exploitation des installations du CIVIS 77, le SMITOM-LOMBRIC analyse des échantillons de sol prélevés autour de l'UVE de Vaux-le-Pénil.

Le sol étant une matrice conservant l'historique des pollutions, la mesure de la concentration des dioxines et furanes ainsi que des métaux lourds dans les sols permet de suivre toute contamination historique des sols et son évolution dans le temps. Le nouveau point zéro a été mesuré en 2009 et la première campagne de mesures a eu lieu en 2011. La prochaine campagne d'analyse aura lieu en 2016.

Commission de suivi de site 2015

Anciennement CLIS (Commission locale d'information et de surveillance), la Commission de suivi de site (CSS) du CIVIS 77 s'est tenue le 5 juin 2015 dans les locaux de Génériss, à Vaux-le-Pénil.

Les résultats d'exploitation et les résultats environnementaux des installations du CIVIS 77 (l'UVE, le centre de tri, la plateforme de tri sommaire, et la déchèterie de Vaux-le-Pénil) pour l'année 2014 ont été présentés aux parties intéressées (services de l'État, communes voisines de l'installation, associations de protection de l'environnement et de la santé).

Cette réunion est l'occasion pour les parties intéressées de poser l'ensemble des questions qu'ils souhaitent à l'exploitant et aux services de l'État. Certains points techniques sont également abordés et expliqués à l'audience, notamment grâce à la présence d'experts.

LA COMPÉTENCE TRAITEMENT (SUITE)

→ LES DÉCHÈTERIES

36 922 TONNES DE DÉCHETS
APPORTÉS EN 2015

Afin d'optimiser le traitement des ordures ménagères et d'apporter un service plus adapté aux 67 communes de son Syndicat, le SMITOM-LOMBRIC met à la disposition des administrés leur propre déchèterie au sein de laquelle tous les déchets ménagers (même toxiques ou dangereux) peuvent être apportés.

Le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix d'accepter sur ses déchèteries tous les déchets ménagers quelque soit leur nature afin de simplifier le problème de leur élimination auprès des usagers du service public. Le réseau des 11 déchèteries est organisé de telle façon que chaque habitant est à moins de 10 km et de 15 minutes en voiture de sa déchèterie d'accueil.



Pour toute information, un numéro vert **0 800 814 910** est à disposition des habitants de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi

● Déchèterie de **Saint-Fargeau-Ponthierry**
communes rattachées :
Saint-Fargeau-Ponthierry et Seine-Port

● Déchèterie de **Dammarie-les-Lys**
communes rattachées :
Dammarie-lès-Lys et La Rochette

● Déchèterie du **Mée-sur-Seine**
communes rattachées :
Boissettes, Boissise-la-Bertrand,
Le Mée-sur-Seine et Melun

● Déchèterie de **Bourron-Marlotte**
communes rattachées :
Bourron-Marlotte, Fontainebleau
et Montigny-sur-Loing

● Déchèterie de **Vulaines-sur-Seine**
communes rattachées :
Avon, Champagne-sur-Seine, Héricy, Samoreau,
Vernou-la-Celle-sur-Seine et Vulaines-sur-Seine

● Déchèterie d'**Écuelles**
communes rattachées :
Écuelles, Episy, Montarlot, Moret-sur-Loing,
Saint-Mammès, Thomery, Veneux-les-Sablons,
Villecerf et Villemer

● Déchèterie de **Vaux-le-Pénil**
communes rattachées :
Fouju, Maincy, Livry-sur-Seine, Melun,
Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint-
Germain-Laxis, Vaux-le-Pénil et Voisenon

● Déchèterie d'**Orgenoy**
communes rattachées :
Arbonne la Forêt, Boissise-le-Roi, Barbizon,
Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière,
Perthes-en-Gâtinais, Pringy, Saint Martin-en-
Bière, Saint Germain-sur-École, Saint Sauveur-
sur-École et Villiers-en-Bière

● Déchèterie de **Réau**
communes rattachées :
Cesson, Lieusaint, Vert-Saint-Denis et Réau

● Déchèterie de **Savigny-le-Temple**
communes rattachées :
Nandy et Savigny-le-Temple

● Déchèterie du **Châtelet-en-Brie**
communes rattachées :
Blandy-les-Tours, Bois-le-Roi, Chartrettes,
Le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde,
Échouboulains, Féricy, Fontaine-le-Port,
Les Écrennes, Machault, Moisenay, Pamfou,
Samois-sur-Seine, Sivry-Courtry
et Valence-en-Brie



Les déchèteries ont collecté en 2015 36922 tonnes de déchets qui ont été orientés suivant les cas, vers les filières de valorisation (Recyclage; filières REP (Responsabilité élargie des producteurs); valorisation énergétique), ou vers les filière d'élimination agréées en fonction du type de déchet concerné (inertes; ISDND; déchets toxiques...).

Le poste de gestion des déchèteries représente une dépense de 3 255 053,42 € en 2015; il est le premier poste de dépenses du SMITOM-LOMBRIC, loin devant l'incinération.

LA COMPÉTENCE TRAITEMENT (SUITE)

→ LES QUAIS DE TRANSFERT

56 000 KILOMÈTRES ÉVITÉS PAR AN

→ le quai de transfert de Réau et les bennes FMA



→ le quai haut : lieu de déchargement des camions de collecte



Les quais de transfert permettent de charger le contenu des camions de collecte dans des camions de plus grande capacité qui sont orientés vers des équipements de tri ou de traitement de déchets éloignés des lieux de collecte.

Ils ont donc un impact environnemental et économique :

- > Environnemental parce que pour une même charge transportée, ils permettent de limiter le nombre de camions sur les routes.
- > Économique, parce qu'ils permettent d'éviter que les bennes de collecte ne fassent d'importants parcours « haut le pied » pour lesquelles elles ne sont pas conçues, parcours qui coûtent très cher à la collectivité.

Le SMITOM-LOMBRIC dispose de ses équipements sur les sites d'Orgenoy, de Samoreau et de Réau qui a été mis en service début juillet 2013.

Ces installations permettent de limiter le nombre de camions en circulation, réduisant par conséquent la pollution et les coûts de transport par rapport à ceux induits par une benne de collecte.

Les choix techniques du Quai de Transfert de Réau, d'une capacité de 30 000 tonnes/an, permettent d'optimiser ces impacts ; en effet, grâce à leurs grands volumes de chargement, les bennes FMA (Fonds Mouvants Alternatif) autorisent une charge de 22 à 30 tonnes utiles, contre 4 à 12 pour les caissons compactés (Orgenoy et Samoreau) suivant la nature des déchets transportés. En outre, elles peuvent être chargées par des chargeurs à godets standard et se vident automatiquement ; elles, peuvent donc être utilisées de façon plus polyvalentes que les caissons compactés qui nécessitent des installations dédiées pour leur chargement.

Au total et pour le seul quai de transfert de Réau ce sont plus de 31 aller-retour hebdomadaires de poids lourds entre Réau et Vaux-le-Pénil qui sont évités soit plus de 56 000 km évités par an.

LA COMPÉTENCE TRAITEMENT (SUITE)

→ LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

6 MOIS DE MATURATION
POUR NOTRE COMPOST

Le compostage reproduit le processus naturel de dégradation, c'est-à-dire la décomposition, puis la stabilisation, des matières organiques, sous l'effet de facteurs biologiques. Conditionné par l'homme, ce processus est accéléré et souvent plus complet que dans la nature. L'intervention humaine, au cours du compostage, est obligatoire afin d'optimiser tous les facteurs nécessaires au développement des micro-organismes. Un compost réalisé en tenant compte de ces données sera d'une excellente qualité et très rapidement utilisable. Les déchets concernés sont ceux qui sont issus du jardinage : feuilles et fleurs, tontes de gazon, tailles de haies.

Le compost peut être utilisé par les agriculteurs, les services techniques des villes et les entreprises spécialisées dans la création de substrats végétaux. En plus des débouchés économiques qu'il engendre, il limite l'utilisation des engrais chimiques et le brûlage des déchets verts par l'habitant. D'un point de vue technique, le processus des plateformes de compostages est le suivant :

Le SMITOM-LOMBRIC s'est orienté dès l'origine vers un service de collecte sélective des déchets verts à domicile pour l'habitat pavillonnaire. Il a donc logiquement choisi de réaliser des installations de traitement dédiées aux seuls déchets verts.

1 / LE BROYAGE

Également appelée "défibrisation des végétaux", cette étape augmente la surface d'attaque de la matière par les micro-organismes (d'où une décomposition accélérée), provoque une homogénéisation de la masse à composter (d'où une décomposition plus uniforme), assure une meilleure organisation et un réchauffement plus homogène de la masse.

2 / LA MISE EN ANDAINS

Le produit broyé est mis en tas d'environ 2,50 mètres appelés andains. Ces derniers sont ensuite aplatis dans leur partie supérieure en début de fermentation afin de recueillir les eaux de pluie. Ils sont arrosés avec du lixiviat (jus issus de la décomposition des végétaux) et de l'eau de pluie qui percole à travers ces andains afin d'optimiser le processus de fermentation.

3 / LE RETOURNEMENT DES ANDAINS

Il doit être fréquent en début de compostage afin d'intensifier l'action des micro-organismes et d'activer ainsi la décomposition. Durant cette étape, le compost est mélangé, ameubli et organisé de façon idéale, supprimant tout risque de fermentation anaérobie et limitant ainsi considérablement les odeurs. L'humification du matériau peut se faire simultanément avec les eaux pompées dans le bassin de stockage.

4 / LE CRIBLAGE

Six mois après ce procédé, le compost est à maturité. Il est alors criblé avec des tamis de 10 à 50 millimètres. Les refus de criblage sont réintroduits en début de chaîne lorsqu'il s'agit de déchets végétaux entiers (branches) ou évacués en centre d'enfouissement technique pour tous les autres matériaux (pierre, plastique, fer...).



LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE RÉAU > LE COMPOSTAGE SANS ODEUR

Depuis le 16 juillet 2013, la plateforme de compostage de Réau est en service elle remplace définitivement la plateforme de compostage de Cesson depuis le 30 septembre 2013.

Sur cette plateforme, la fermentation des déchets verts se fait sous tunnels avec traitement de l'air afin de neutraliser les émissions olfactives. Ce procédé permet également de réduire la durée de fermentation des déchets verts nécessaire à la fabrication du compost.

LA COMPÉTENCE TRAITEMENT (SUITE)

→ LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS

3 781 TONNES D'ENCOMBRANTS TRIÉS

La plateforme de tri des encombrants, installée sur le CIVIS 77 de Vaux-le-Pénil, permet d'accueillir les encombrants collectés en porte-à-porte sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

→ le grappin en action sur la plateforme de tri des encombrants



Compte tenu des équipements en place, en particulier le grappin destiné à saisir les encombrants, seuls sont acceptés les objets de grande taille : mobilier, appareils sanitaires, palette de bois... et tout objet de taille supérieure à 30 cm.

La plateforme de tri des encombrants n'accueille pas les gravats, les déchets ménagers spéciaux (toxiques ou dangereux) ou leurs emballages (en particulier les pots de peinture), les pneus, les batteries... Ces déchets sont à déposer en déchèterie.

→ EN CHIFFRES

RECYCLAGE POUR LES FERRAILLES :
84 TONNES EN 2015
SOIT 2.2% DES TONNAGES ENTRANTS

UVE POUR L'INCINÉRABLE :
3 300 TONNES EN 2015
SOIT 87.3% DES TONNAGES ENTRANTS

CSDU (CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES, ANCIENS CET II) POUR LES ULTIMES NON VALORISABLES 397 TONNES EN 2015
SOIT 10.5% DES TONNAGES ENTRANTS.

LE POSTE DE GESTION DE LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS REPRÉSENTE UNE DÉPENSE DE 178 400 € EN 2015.

La plateforme permet de valoriser les encombrants collectés. Ces déchets sont d'abord triés par un grappin afin de séparer les différents éléments. Les matières valorisables sont dirigées vers les filières de valorisation adaptées.

LA COMPÉTENCE TRAITEMENT (SUITE)

→ la Recyclerie du Lombric à Vaux-le-Pénil

→ LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

1^{RE} RECYCLERIE OUVERTE
EN SEINE-ET-MARNE

+ PRÈS DE 5 000 CLIENTS EN 2015

Depuis le 14 janvier 2011, le SMITOM-LOMBRIC dispose d'une recyclerie. Ce projet répond à la fois à une volonté de réduire nos déchets, de faire progresser le réemploi, et de développer des emplois peu qualifiés et non délocalisables sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

Depuis le 14 janvier 2011, le SMITOM-LOMBRIC dispose d'une recyclerie. Ce projet répond à la fois à une volonté de réduire nos déchets, de faire progresser le réemploi, et de développer des emplois peu qualifiés et non délocalisables sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

Cet équipement du SMITOM-LOMBRIC a d'abord été remis à l'AIP Réfon (association d'insertion) pour son exploitation Puis, des difficultés de gestion interne propres à l'association ont amené le SMITOM-LOMBRIC à lancer, à l'automne 2013, une procédure de consultation pour la reprise des activités de la recyclerie. À l'issue de cette procédure, l'exploitation a été confiée début mars 2014 à la structure d'insertion par l'emploi La Rose des Vents. Celle-ci, outre l'équilibre économique de l'activité garantie dès la 3^e année, s'est engagée à développer un atelier pour 12 emplois-insertion sur la base d'une activité portant sur la collecte, la remise en état et la revente de textiles, mobilier et objets d'occasion.

Les sources d'approvisionnement de la recyclerie sont multiples :

- > apports volontaires directs des habitants à la recyclerie des objets en état;
- > collecte des encombrants valorisables sur le territoire de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS);
- > apports provenant de débarras réalisés par la Rose des vents.

La Recyclerie du Lombric remet en état, puis revend à bas prix, du mobilier et des objets qui ne sont plus utilisés. Elle propose un service de proximité aux habitants.

Elle est exploitée par une structure d'insertion par l'emploi dont les emplois sont non délocalisables et à caractère social (réinsertion de personnes en difficulté) et environnemental.



Les locaux de la Recyclerie du Lombric

La Recyclerie du Lombric se compose des bureaux de la structure, d'un atelier « objets électriques et électroniques » en vue de leur collecte et de leur recyclage, d'un atelier de démontage, d'un atelier de menuiserie ou polyvalent servant au tri des objets et à leur nettoyage, et d'un magasin de vente

LES OBJETS RÉCUPÉRÉS

- > les vêtements non tâchés, non troués;
- > des meubles;
- > des petits et gros électroménagers
en état de marche;
- > des produits électroniques;
- > des jeux, des jouets;
- > des bibelots, de la vaisselle;
- > des cycles;
- > des livres, des tableaux;
- > etc.

Une seconde recyclerie sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC depuis novembre 2014

La recyclerie « Envie d'R » a ouvert ses portes à Vernou-la-Celle-sur-Seine. Elle est gérée par l'association AIP Réfon en partenariat avec le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, un adhérent du SMITOM-LOMBRIC.

→ BILAN 2015
DE LA RECYCLERIE DU LOMBRIC
GÉRÉE PAR LA ROSE DES VENTS

PERSONNEL :

- 12 PERSONNES EN INSERTION (VENTES, MANUTENTION)
- 1 ENCADRANT TECHNIQUE
- 1 CHEF DE SERVICE

CHIFFRE D'AFFAIRE :

- 2014 : 37 532,46 €
- 2015 : 46 986,12 €

NOMBRE DE CLIENTS :

- DONS : 2 078
- COLLECTE À DOMICILE : 143
- VENTES : 4 994
- LIVRAISONS : 45

BILAN DES ENTRÉES ET DES SORTIES :

ENTRÉES	DONS DIRECTS	COLLECTE CHEZ LES PARTICULIERS	ENCOMBRANTS CYCLEVA	CAISSONS DÉCHÈTERIES
2014	28.37 TONNES + 4.516	16.18 TONNES + 12.32	0.6 TONNES + 0.446	1.66 TONNES + 0.50
2015	29.18 TONNES	22.35 TONNES	0.03 TONNES	3.5 TONNES

SORTIES	VENTES MAGASIN	LIVRAISONS À DOMICILE
2014	12.75 TONNES + 2.709	2.77 TONNES
2014	20.22 TONNES	6.35 TONNES

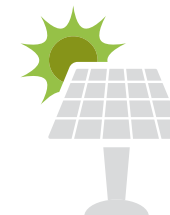


→ un panneau sur la facade indique la production d'énergie des panneaux photovoltaïques



→ la boutique de la recyclerie

BILAN PHOTOVOLTAÏQUE



La recyclerie dispose également d'une unité de production d'énergie photovoltaïque d'une puissance de 11 KWc constitué d'un linéaire de 42 modules in-

tégrés sur les gardes corps du toit de la recyclerie soit env. 85 ml orientés sud-est et sud-ouest.

Ce projet a été voulu par les élus du SMITOM-LOMBRIC en vue de faire un retour d'expérience sur les réalités fonctionnelles et économiques d'un projet photovoltaïque afin de clarifier les idées des adhérents par rapport aux affirmations aussi bien multiples que non vérifiées qui entouraient ce type de projet en 2010.

L'énergie produite n'est pas autoconsommée mais revendue à EDF.

Sur la deuxième année de production (d'avril 2013 à avril 2014), ce sont 10 041 KWh qui ont été produits pour 3 770 euros de recettes. Il est à relever que l'installation a connu des pannes sur les onduleurs ce qui se traduira par une perte sur les recettes perçues en 2014.

Le retour de l'expérience acquise depuis la mise en service de cette installation montre que ce type de projet ne peut s'avérer rentable, même au sens large, que dans certaines conditions très précises et que pour s'aventurer à en réaliser un, il convient tout d'abord d'investir dans une étude de faisabilité sérieuse qui intègre de multiples paramètres ; ainsi, contrairement aux affirmations que l'on pouvait entendre à l'époque, la faisabilité raisonnable d'un tel projet est loin d'être acquise.



ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

L'engagement du SMITOM-LOMBRIC en faveur du développement durable : l'Agenda 21 et le Programme Local de Prévention des déchets (PLP).

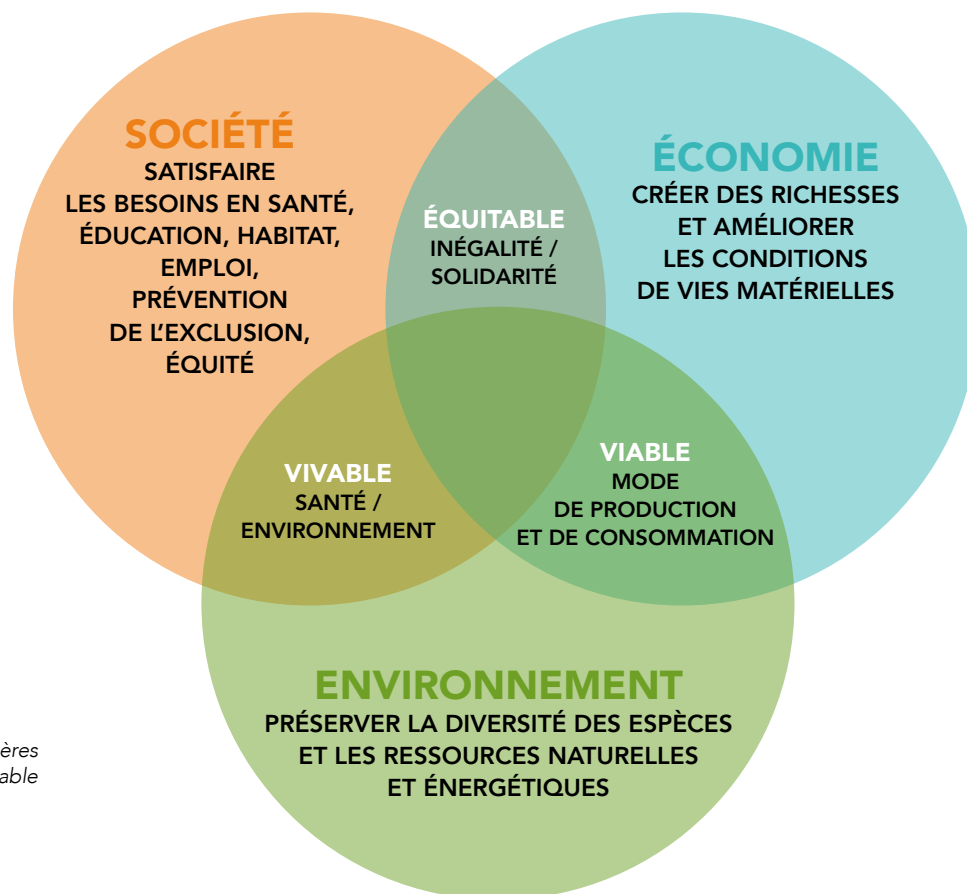
L'Agenda 21 institutionnel est un agenda qui porte sur les compétences, les activités et le service public rendu par la collectivité.

Compte tenu de l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement et des obligations réglementaires, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un Agenda 21 institutionnel en 2009 et dans un Programme Local de Prévention (PLP) en 2011.

L'Agenda 21 permet au SMITOM-LOMBRIC de rendre lisible et cohérent l'ensemble de ces projets en faveur du Développement Durable. Il est la « colonne vertébrale » du mode opératoire du SMITOM-LOMBRIC depuis laquelle découlent les actions intégrant les 3 principes du Développement Durable : l'économie, le social et l'environnement.

Le SMITOM-LOMBRIC a signé, fin 2010 avec l'ADEME Île-de-France et la Région Île-de-France, un accord cadre qui définit les objectifs de partenariat et décrit le PLP. L'objectif principal du PLP est de réduire la production d'ordures ménagères et de la collecte sélective de -7% en 5 ans. De nombreuses actions ont déjà été initiées et seront menées lors des 5 prochaines années : développement du compostage individuel et en pieds d'immeubles, communication sur le gaspillage alimentaire...

Le Programme Local de Prévention s'inscrit dans la démarche durable du SMITOM-LOMBRIC, structurée par l'Agenda 21. Ces deux démarches permettent au SMITOM-LOMBRIC de renforcer les partenariats avec ses adhérents et de créer des synergies avec les acteurs du territoire grâce à une démarche participative.



→ interaction des trois sphères du développement durable

L'AGENDA 21

Le plan d'actions de l'Agenda 21 a été adopté, puis mis en œuvre à partir de 2012.

Pour accroître la visibilité et la lisibilité des actions définies, un livret a été réalisé pour présenter la démarche du syndicat, l'engagement des élus et celui du SMITOM-LOMBRIC en faveur du développement durable. Ce document est consultable sur le site Internet du Lombric → www.lombric.com.

Les actions adoptées par le SMITOM-LOMBRIC dans le cadre de l'Agenda 21 se répartissaient selon six axes stratégiques :

- > **axe 1** : réduire l'empreinte environnementale des activités du SMITOM-LOMBRIC ;
- > **axe 2** : faire du SMITOM-LOMBRIC une collectivité exemplaire ;
- > **axe 3** : développer une stratégie durable ;
- > **axe 4** : promouvoir l'insertion sociale dans les activités du SMITOM-LOMBRIC ;
- > **axe 5** : promouvoir les échanges d'expériences et la solidarité entre les collectivités du territoire ;
- > **axe 6** : promouvoir une stratégie de communication, en particulier pour développer la réduction des déchets à la source et le tri.



→ l'une des actions mise en place par les collectivités adhérentes présentes dans le cahier éco-exemplaire

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

OBJECTIF : -7% D'ORDURES MÉNAGÈRES SUR 5 ANS D'ICI À FIN 2015

En 2008, le SMITOM-LOMBRIC a commencé les actions en faveur de la réduction des déchets notamment par le biais de la distribution de composteurs. Les composteurs sont ainsi vendus à moitié prix grâce à une subvention de l'ADEME et de la Région Ile-de-France.

Depuis 2011, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des déchets. D'une durée de 5 ans et financé par l'ADEME, l'objectif de ce programme est de réduire les déchets de 7% en kg/habitant.

Le SMITOM-LOMBRIC ne s'est pas engagé seul dans la démarche, ainsi la CC Seine École, la CC Pays de Bière et le SICTOM de Sénart ont également mis en œuvre les actions du PLP du SMITOM-LOMBRIC (seul le Smictom de la Région de Fontainebleau s'est engagé dans son propre PLP).

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PLP

- > **2011** : réalisation d'un diagnostic commun Agenda 21 et PLP et du plan d'action pour les 5 prochaines années.
- > **2012** : affinage du plan d'actions en fonction des résultats obtenus grâce à une caractérisation des ordures ménagères (identification des gisements prioritaires) et de l'opération Foyers Témoins.
- > **2013-2015** : mise en œuvre des principales actions du PLP sur le territoire par le SMITOM-LOMBRIC et par les adhérents (CC Seine École, CC Pays de Bière et SICTOM de Sénart).
- > **2014** : 2^e caractérisation des ordures ménagères qui a permis de suivre l'évolution des pratiques des habitants en matière de tri et de réduction des déchets.

Le PLP du SMITOM-LOMBRIC arrive donc à échéance au 31 décembre 2015, l'occasion ainsi de faire un bilan des actions entreprises et des résultats obtenus.

→ LA COMMUNICATION SUR LE PLP

LE PLP, UN SUJET TRÈS SOUVENT ABORDÉ DANS LE JOURNAL DU LOMBRIC.

Le compostage, la réduction du gaspillage alimentaire, le tri des textiles, la gestion des déchets dangereux... les thématiques liées à la réduction des déchets ou à leur toxicité sont des sujets régulièrement abordés dans le Journal du Lombric. En effet, en moyenne, la moitié du Journal du Lombric est consacré à la réduction des déchets. Mais aussi dans la bande dessinée, puisque 14 planches de BD ont été réalisées sur ces thématiques depuis 2011.

UN AXE FORT :

LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE !

Depuis 2014, année Européenne de Réduction du Gaspillage alimentaire, le SMITOM-LOMBRIC a choisi d'axer sa communication autour de cette thématique. Deux campagnes de communication, l'une en 2014 et l'autre en 2015, ont été ainsi largement relayées sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC (affichage dans les rues, animations, chroniques radios, présences dans les supermarchés...).

Ainsi, en 2015, le SMITOM-LOMBRIC a fait appel à son dessinateur Vittorio Leonardo pour réaliser la campagne de communication sur le gaspillage alimentaire. Si la campagne de communication de 2014 avait pour but de sensibiliser aux déchets alimentaires jetés sans avoir été consommés, la campagne de 2015 avait pour but de sensibiliser à la gestion des restes de repas qui peuvent être réutilisés.

Le SMITOM-LOMBRIC a fait appel aux associations E-Graine et Les Petits Débrouillards pour réaliser des animations dans les grandes surfaces (Auchan Cesson, Carrefour Villers-en-Bière, Leclerc Dammariè-lès-Lys, Leclerc du Châtelet-en-Brie et Carrefour Market de Melun) mais aussi dans les marchés de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et du SICTOM de Sénart. Au total, 21 animations ont été réalisées ce qui a permis de sensibiliser plus de 500 personnes.



→ UNE PRÉSENCE IMPORTANTE DES ÉCO-AMBASSADEURS LORS DES MANIFESTATIONS

DEPUIS 2011, 180 ANIMATIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LES THÉMATIQUES DE LA RÉDUCTION ET DU TRI DES DÉCHETS PAR LES ÉCO-AMBASSADEURS DU SMITOM-LOMBRIC.

AU TOTAL PRÈS DE 30 000 PERSONNES ONT ÉTÉ SENSIBILISÉES PAR DES AGENTS DU SMITOM-LOMBRIC.

→ campagnes de communication grand public réalisées en 2014 et 2015



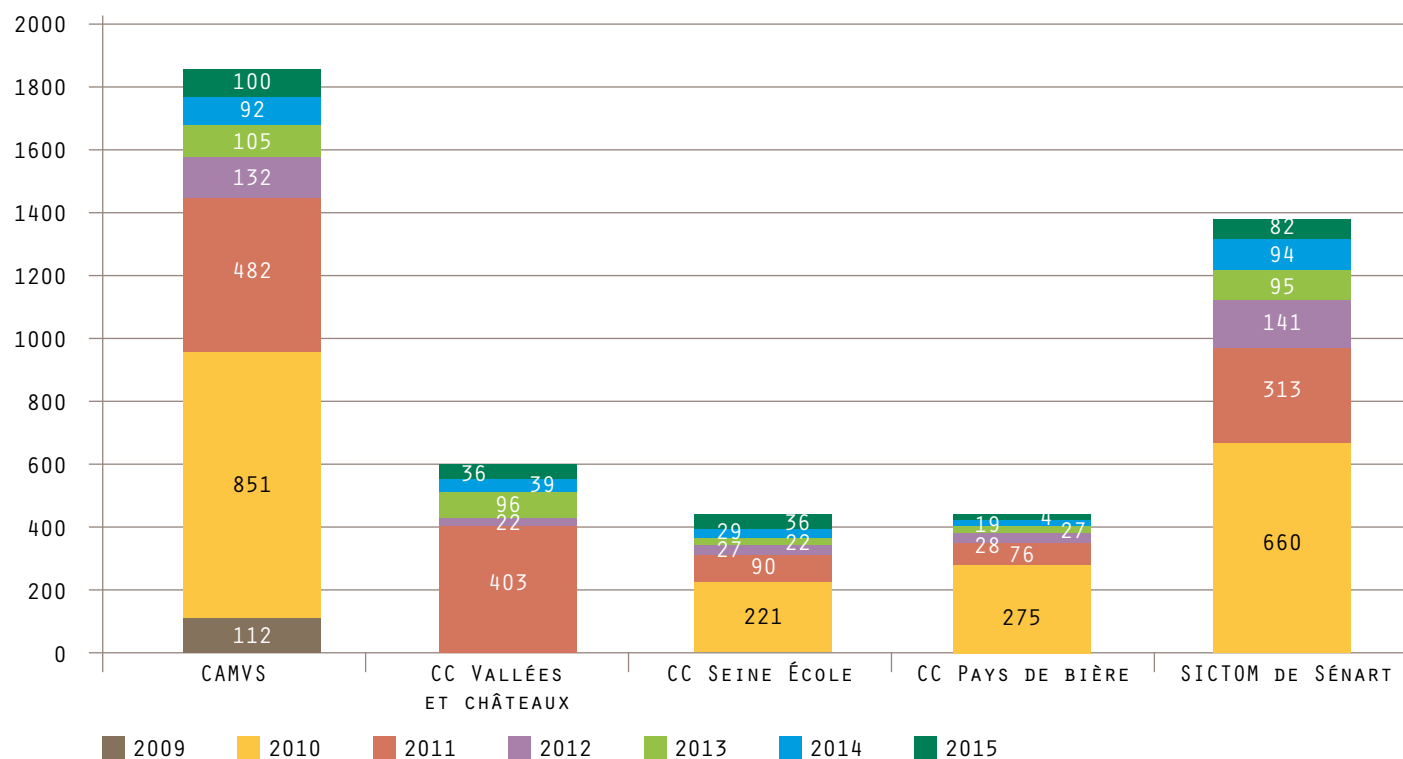
→ LES COMPOSTAGES

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

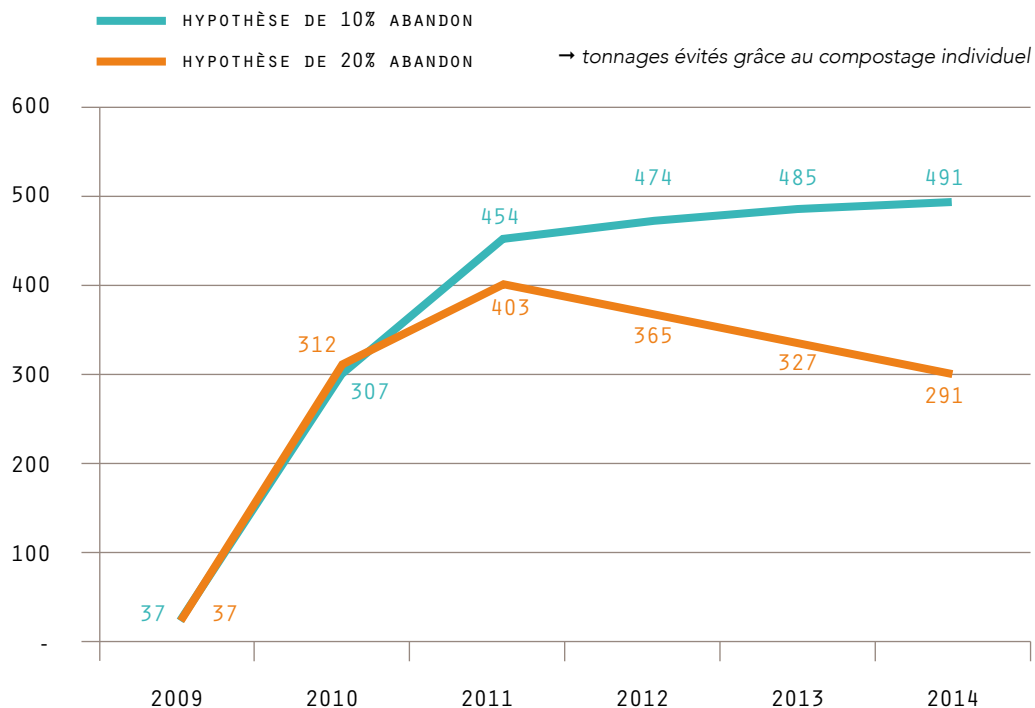
Le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé depuis 2008 dans la promotion du compostage individuel. Une diminution des ventes a été observée sur l'ensemble du territoire du SMITOM-LOMBRIC malgré une communication constante sur cette thématique.

Ainsi, depuis le début de l'opération, 4 616 composteurs ont été vendus sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC (hors SMICTOM de la Région de Fontainebleau) dont 258 en 2015.

→ nombre de composteurs vendus par adhérent



Des suivis des composteurs distribués sont réalisés un an après la date de livraison. Ainsi, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine plus de 64% des composteurs distribués ont fait l'objet d'un suivi à domicile par un agent du SMITOM-LOMBRIC. Ces suivis permettent d'avoir des informations sur les tonnages détournés grâce au compostage mais aussi de connaître les habitudes des habitants. Ainsi, grâce à ces suivis, il est possible de calculer les tonnages qui n'ont pas été collectés grâce au compostage. Si on estime que 10% des habitants ont arrêté le compostage, en 2014, 491 tonnes de déchets ont été évitées grâce au compostage soit plus de 3000 tonnes depuis le début du projet !



LE COMPOSTAGE AU COLLÈGE

En 2015, le SMITOM-LOMBRIC a installé son 1^{er} site de compostage dans un établissement scolaire. En partenariat avec le Conseil Général de Seine-et-Marne, le site est implanté au Collège Elsa Triolet du Mée-sur-Seine. En mars 2015, le SMITOM-LOMBRIC a installé un composteur grande capacité et le suivi du site est assuré par un maître composteur. Toute l'équipe de cuisine est mobilisée pour la gestion du composteur mais aussi une classe qui en assure le suivi.

→ composteurs grande capacité au Collège Elsa Triolet du Mée-sur-Seine



→ LES AUTRES ACTIONS DU PLP

En 2014, le SMITOM-LOMBRIC a lancé une opération Stop Pub. Le SMITOM a fait le choix d'une distribution massive de stop-pub à tous les habitants du territoire grâce au Journal du Lombric (JDL). 129 076 autocollants Stop-pub ont été distribués via le Journal du Lombric. Un petit stock a été mis à disposition de toutes les mairies du territoire.

Des autocollants Stop-pub sont également distribués lors des manifestations organisées sur le territoire et sont mis à disposition à l'accueil de certaines mairies.

→ le stop-pub collé en dernière page du Journal du Lombric n° 57 de septembre 2014



→ LE PLP EST TERMINÉ... MAIS APRÈS ?

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite inscrire les actions de prévention dans la durée et ce, malgré la fin de certaines subventions (notamment celle de l'ADEME).

Cette volonté s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation. En effet, depuis le décret du 10 juin 2015, les collectivités ayant la compétence collecte ont l'obligation de mettre en œuvre des actions en lien avec la réduction des déchets et ainsi rédiger un nouveau PLP. Le SMITOM-LOMBRIC est d'ores et déjà en train de travailler à la constitution de la Commission de Suivi et d'Élaboration du PLP par le biais de groupes de travail qui auront pour mission de définir les principales orientations du nouveau PLP 2016-2020.

L'ÉCO-EXEMPLARITÉ : UNE ACTION TRANSVERSALE DE L'AGENDA 21 ET DU PLP

Dans le cadre de son Agenda 21 et de son Programme Local de Prévention, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans une démarche d'éco-exemplarité. Des agents volontaires du SMITOM-LOMBRIC se regroupent plusieurs fois par an au sein d'une équipe ayant pour objectif les changements de comportements au sein de la collectivité. Cette équipe a été baptisée Éco-Lombric.



Les objectifs de l'Éco-Lombric sont de proposer des moyens et des actions à mettre en œuvre pour réduire l'impact environnemental de la structure. Les principales thématiques abordées sont :

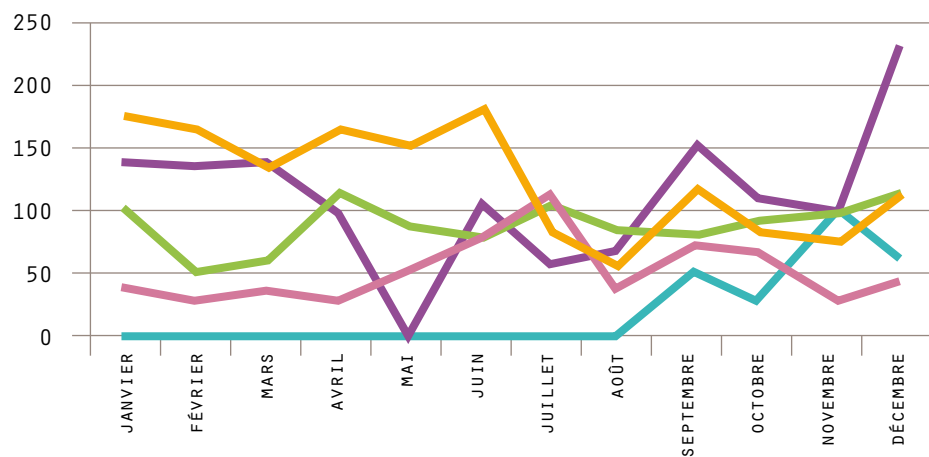
- > la gestion des consommables (eau/énergie);
- > les achats (fournitures de bureau, produits d'entretien);
- > la gestion et la réduction des déchets de la structure;
- > les déplacements professionnels.

Un logo a été créé afin de mieux identifier les actions de l'Éco-Lombric en faveur des changements de comportements.

→ les ruches installées aux abords de la plateforme de compostage de Réau



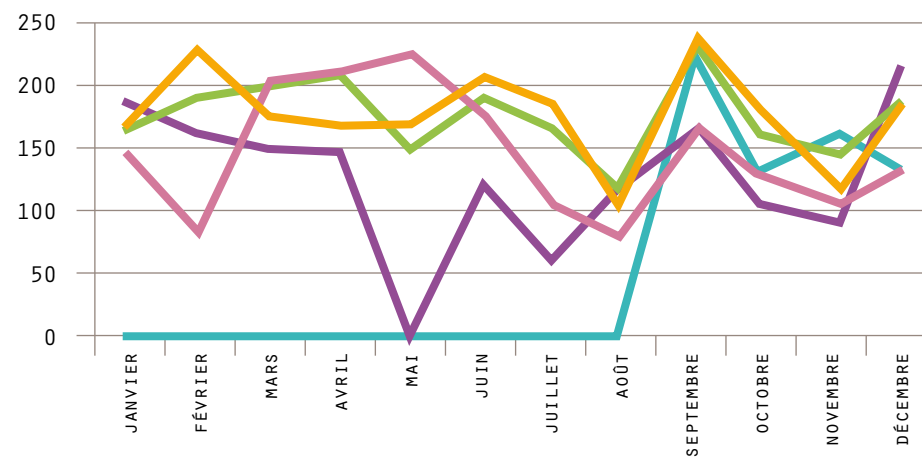
→ suivi des impressions couleurs des copieurs



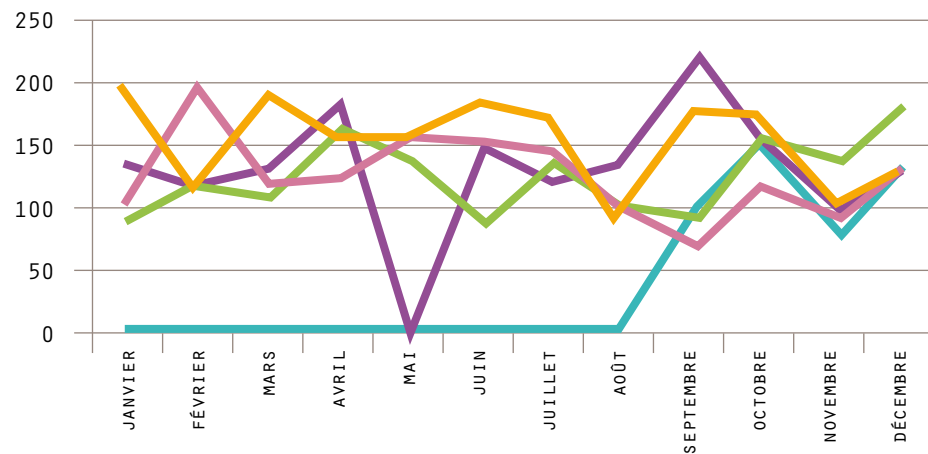
- 2011
- 2012
- 2013
- 2014
- 2015

Ces graphiques montrent une réduction de l'utilisation des imprimantes de proximité mais une nette augmentation des impressions couleurs; ainsi l'Éco-Lombric a proposé que certains documents sous format papier soient dématérialisés pour réduire le nombre de copies couleurs sans impacter les missions des agents.

→ suivi des impressions noir et blanc des copieurs



→ suivi des scans des copieurs



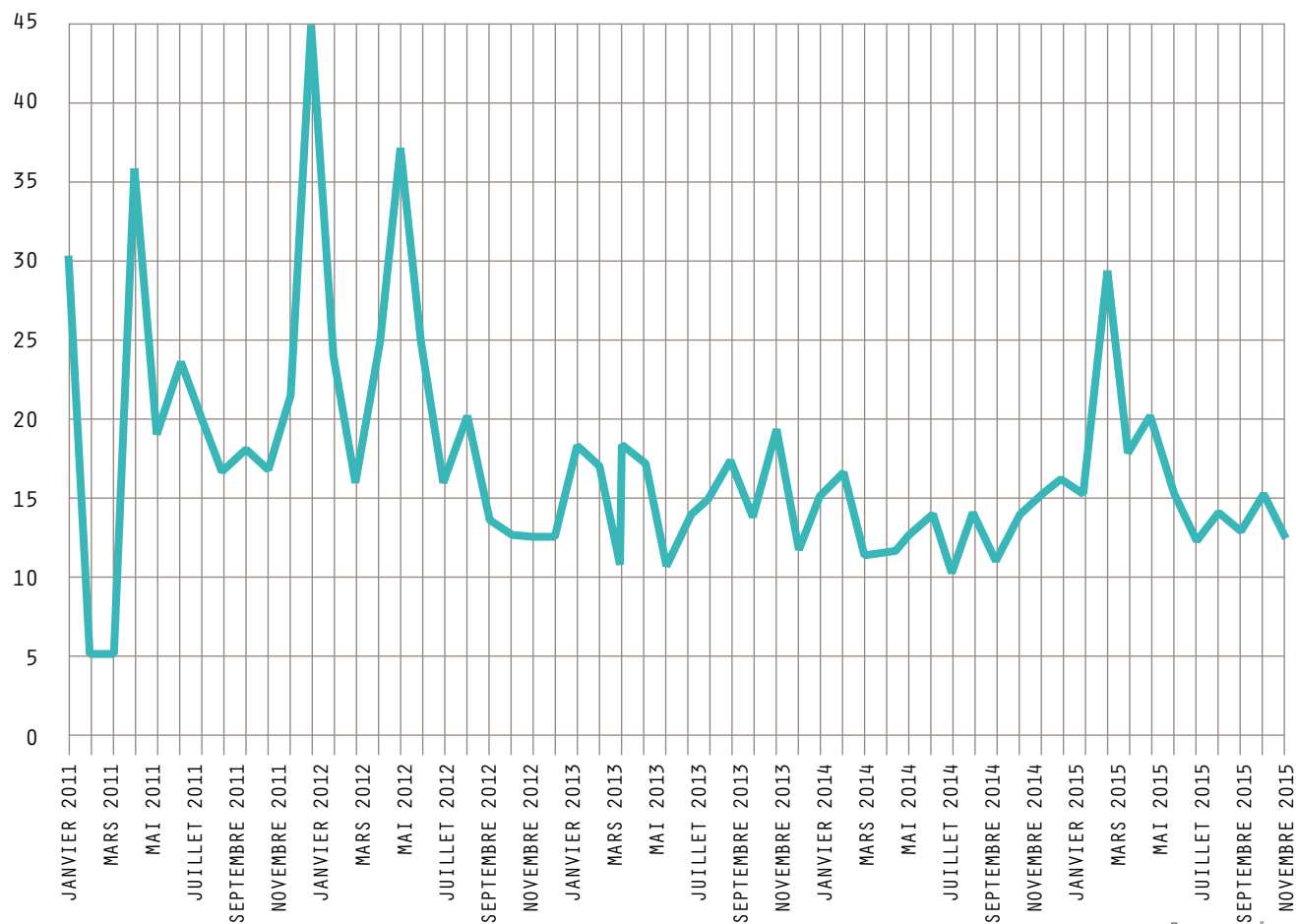
→ suivi des consommations d'eau en m³

	2011	2012	DIFFÉRENCE	2013	DIFFÉRENCE	2014	DIFFÉRENCE	2015	DIFFÉRENCE
JANVIER	26	19	-7	12	-7	11	-1	10	-1
FÉVRIER	0	12	12	6	-6	7	1	11	4
MARS	0	20	20	10	-10	7	-3	10	3
AVRIL	31	32	1	12	-20	8	-4	24	16
MAI	14	20	6	9	-11	9	0	12	3
JUIN	18	12	-6	14	2	6	-8	15	9
JUILLET	15	15	0	8	-7	9	1	10	1
AOÛT	12	9	-3	10	1	6	-4	7	1
SEPTEMBRE	13	8	-5	11	3	8	-3	9	1
OCTOBRE	12	8	-4	11	3	9	-2	8	-1
NOVEMBRE	17	8	-9	7	-1	10	3	10	0
DÉCEMBRE	40	13	-27	10	-3	9	-1	8	-1
TOTAL	198	176	-22	120	-56	99	-21	134	35

Depuis que l'Éco-Lombric a mis en place le suivi des consommations d'eau et que des mesures de sensibilisation ont été mises en place, la consommation d'eau est constamment en diminution. Sur l'année 2015 une augmentation de la consommation a été enregistrée due à une fuite d'eau.

VOLUME EN M³

→ consommation d'eau en m³





ACTIVITÉ DES SERVICES

ADMINISTRATION

L'administration générale apporte une aide permanente au responsable des affaires administratives, juridiques et financières en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et de suivi des dossiers.

Elle recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif de la collectivité (tableurs...).

→ les bureaux du SMITOM-LOMBRIC



→ GESTION ADMINISTRATIVE

- ENVOI ET SCANNAGE DE 1216 COURRIERS ET 115 BORDEREAUX.
- ENVOI MENSUEL DE LA LETTRE «ENVIRONNEMENT INFO» ET SEMESTRIEL POUR «ENVIRONNEMENT ET BIOSPHERE»
- ENVOI TRIMESTRIEL DU JOURNAL DU LOMBRIC AUX BIBLIOTHÈQUES, ÉCOLES, ÉLUS ET PARTENAIRES DU SMITOM-LOMBRIC.
- ORGANISATION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU GEDEM 77.
- ORGANISATION DE 6 RÉUNIONS DE BUREAU ET DE 6 COMITÉS SYNDICAUX.
- ORGANISATION DE 4 COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES.
- GESTION DES 47 DÉLIBÉRATIONS DES COMITÉS SYNDICAUX, LEUR ENVOI EN PRÉFECTURE ET LEUR SCANNAGE.
- GESTION DES 33 BADGES D'ACCÈS AUX BÂTIMENTS DU SMITOM-LOMBRIC.

→ GESTION DU PERSONNEL

La Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences :

- > gestion et analyse de l'emploi, recherche des candidats et conseille la collectivité sur le choix des agents à recruter ;
- > gestion partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l'ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie.

CRÉATIONS DE POSTES

- > 1 poste d'Adjoint technique de 1^{re} classe
- > 1 poste de rédacteur

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Janvier

- > Recrutement par voie de mutation d'un adjoint administratif 2^e classe
- > Nomination 2 techniciens suite réussite concours 2014
- > Entrée d'un agent contractuel pour un accroissement d'activité sur le grade d'Adjoint technique de 2^e classe
- > Nomination d'un agent au grade d'Adjoint administratif de 2^e classe

Mars

- > Nomination par voie de promotion interne d'un agent au grade d'Adjoint Technique de 1^{re} classe

Mai

- > Sortant 1 agent au grade de Technicien contractuel en remplacement d'un agent en congé maternité
- > Accueil d'un stagiaire pôle communication

Juin

- > Nomination d'un agent sur un emploi fonctionnel

Juillet

- > Entrée en poste d'un adjoint administratif 2^e classe chargé de communication (CDD)

Août

- > Sortant d'un agent contractuel au grade de Technicien QHSE
- > Titularisation d'un agent au grade d'Adjoint Administratif de 2^e classe

Septembre

- > Mutation d'un agent au grade d'Ingénieur
- > Évolution interne d'un Technicien pour reprise du pôle collecte
- > Entrée en poste d'un agent contractuel au grade d'Adjoint Technique de 2^e classe
- > Titularisation d'un agent au grade d'Adjoint Administratif de 2^e classe

Octobre

- > Titularisation d'un agent technique de catégorie A
- > Nomination d'un agent au grade d'Adjoint Technique de 2^e classe
- > Nomination d'un agent au grade d'Adjoint Technique de 1^{re} classe, suite réussite concours
- > Entrée en poste d'un agent contractuel sur le grade de Technicien

Décembre

- > Nomination par voie de promotion interne et suite à la réussite au concours d'un agent au grade de Rédacteur
- > Sortant un agent au grade d'Adjoint administratif de 2^e classe
- > Entrée en poste d'un agent contractuel au grade d'Adjoint technique de 2^e classe
- > Entrée en poste d'un agent contractuel au grade d'Adjoint Administratif de 2^e classe

CONCOURS

Deux agents du SMITOM-LOMBRIC ont réussi leur concours au grade Adjoint technique de 1^{re} classe et un au grade d'Adjoint administratif de 1^{re} classe.

FORMATIONS

→ 33 jours consacrés, en 2015, à la formation et 12 agents concernés sur un effectif ETP de 26.80 agents.

→ Formations Budget Berger Levault :
1 agent concerné

→ Formations Budget Berger Levault :
3 agents concernés

→ Formation E-payé : 2 agents concernés

→ Stage inter-collectivité : 1 agent concerné

→ Formation remplissage matrice des coûts :
1 agent concerné

→ Forum : 1 agent concerné

→ Formation Intégration : 3 agents concernés

Les formations statutaires obligatoires incluses dans le récapitulatif ci-dessus concernent 3 agents.

→ ABSENTÉISME 2015

1^{ER} TRIMESTRE = 86 JOURS

2^E TRIMESTRE = 57 JOURS

3^E TRIMESTRE = 48 JOURS

4^E TRIMESTRE = 77 JOURS

• LE TEMPS DE TRAVAIL DE RÉFÉRENCE TOUS SERVICES CONFONDUS EST DE 49 298 HEURES.

• LE TEMPS D'ABSENCE MALADIE ET ACCIDENT DU TRAVAIL ET CONGÉ MATERNITÉ EST DE 2901.6 HEURES.

SOIT UN TAUX D'ABSENTÉISME DE 3.64 %



Mise à jour de l'organigramme du SMITOM-LOMBRIC, joint en annexe.

État des postes ouverts au SMITOM-LOMBRIC, joint en annexe.

→ FINANCES

LE SERVICE

- > Collabore à la préparation et à l'exécution du budget et aux procédures budgétaires, à la gestion de la dette et des garanties d'emprunts, au suivi de la fiscalité et des ressources.
- > Réalise des analyses et alimente les tableaux de bord financiers.
- > Participe à la procédure budgétaire et optimise la gestion de la trésorerie.
- > Assure le traitement comptable des dépenses et recettes courantes, la tenue de régies d'avances ou de recettes, ainsi que la relation avec les fournisseurs et les services utilisateurs.

CONCERNANT LA DÉCLARATION MENSUELLE DE LA TVA SUR INTERNET

Paiement pour l'année 497 218.00 € et demande de remboursement pour l'année 754 488.00 €.

CONCERNANT LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

- > 13 258 588.52 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS (Prestations de services)
- > 3 738 476.76 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS CET, TGAP et la taxe locale d'incinération 2014
- > 1 278 141.01 € HT ont été titrés à GENERIS (hors recette électrique et avec les pénalités)
- > 3 173 550.25 € HT ont été titrés à GENERIS concernant la recette électrique
- > 346 218.08 € HT ont été titrés à GENERIS concernant la recette thermique

CONCERNANT LES MARCHÉS DE COLLECTE

- > 2 844 697.80 € HT ont été mandatés au profit d'AUBINE (CAMVS + Fouju)
- > 81 193.71 € HT ont été mandatés au profit d'AUBINE (PAV JM)
- > 1 200 € HT ont été titrés à AUBINE (pénalités)
- > 1 231.56 € HT ont été mandatés au profit d'AUBINE (collecte caisse palettes : papiers de bureau et mise à disposition bornes)
- > 77.73 € HT ont été titrés à AUBINE (recette caisse palettes : papiers de bureaux)
- > 23 746.96 € refacturation de l'entretien des bornes AUBINE
- > 1 535 224.37 € HT ont été mandatés au profit de KUTLER (CAMVS)
- > 819 865.00 € HT ont été mandatés au profit de OURRY (CC Vallées & Châteaux et Maincy)
- > 143 267.55 € HT ont été mandatés au profit de MINERIS (PAV VERRE)
- > 95 266.96 € HT ont été mandatés au profit de CYCLEVA (CAMVS + Fouju) – encombrants valorisables

CONCERNANT LE MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ENTRETIEN DES BACS

128 383.40 € HT ont été mandatés au profit de PLASTIC OMNIUM

CONCERNANT LE MARCHÉ DE BORNES ENTERRÉES

490 993.44 € HT ont été mandatés au profit d'ASTECH

CONCERNANT LE MARCHÉ DE BORNES SEMI-ENTERRÉES

28 959.00 € HT ont été mandatés au profit de TEMACO

CONCERNANT LES RECETTES DE VENTES DE MATÉRIAUX

(plastique, journaux magazines, verre, cartons, acier et aluminium)
1 346 840.44 € HT ont été titrés

2465 MANDATS (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

127 MANDATS ANNULATIFS (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

1060 TITRES (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

45 TITRES ANNULATIFS (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

301 BONS DE COMMANDE

→ AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHÉS PUBLICS

TYPE DE SUIVI	NOMBRE	DÉSIGNATION DES PLUS IMPORTANTS
NOTIFICATIONS : MARCHÉS, AVENANTS, OFFRES, CONVENTION, ORDRE DE SERVICE	-	-
LITIGE	2	<ul style="list-style-type: none"> • LITIGE TRANSPORT MÂCHEFERS ET REFIOMS (SMITOM C/ GENERIS) • LITIGE KALIOP
GESTION ET CONTRÔLE JURIDIQUE DES DÉLIBÉRATIONS	47	-
GESTION ET CONTRÔLE JURIDIQUE DES ARRÊTÉS	154	-
GESTION ET SUIVIS DES DÉPÔTS PLAINTÉ	-	-
SUIVI DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES	-	-
RÉDACTION DE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL	2	<ul style="list-style-type: none"> • LITIGE TRANSPORT MÂCHEFERS ET REFIOMS (SMITOM C/ GENERIS) • LITIGE KALIOP
CONSULTATIONS	41	PRESTATIONS DIVERSES INFÉRIEURES À 15 000 € HT

Le service juridique, rattaché à la direction générale des services.

Les missions du pôle « affaires juridiques » :

- > assistance juridique pour les services et les composantes du SMITOM-LOMBRIC;
- > établissement des notes de synthèse sur des thèmes juridiques à la demande de la direction;
- > prévention et suivi des contentieux;
- > établissement de recherches thématiques dans le domaine du droit;
- > mise en place et suivi de la section disciplinaire;
- > rédaction des actes présentés devant les tribunaux / comité / commissions;
- > représentation du président aux audiences devant certains tribunaux (affaires de inf à 20 K€);
- > gestion des assurances;
- > expertise des conventions signées par le syndicat;
- > appui au service de la valorisation de la recherche en matière de propriété intellectuelle;
- > coordonne l'activité du Comité syndical : examine et contrôle les documents préparatoires soumis, transmet les actes à portée réglementaire;
- > coordonne les autres instances de délibération statutaires;
- > rédige les comptes rendus des instances centrales et s'assure de la régularité de leur tenue et de leurs actes;
- > conseille les instances et composantes sur les actions à mener afin d'aboutir à une décision;
- > rôle d'expertise et d'appui administratif à la réforme;
- > gestion des marchés publics et contrats du syndicat;
- > assure la veille et la stratégie juridique.

La mission du service des marchés est de gérer l'achat public et de veiller à la bonne application de la réglementation. Un marché public est un contrat de droit public conclu, à titre onéreux, entre une personne publique et une personne de droit public ou de droit privé. Il a pour but de répondre aux besoins de l'établissement en matière de travaux, fournitures et de services, il est régi par le code des marchés publics.

Dans ce contexte, le service marchés publics met en œuvre des procédures dans des domaines divers pour des besoins récurrents transversaux, mais aussi de projet.

Sur le plan technique, l'activité du service évolue grâce à la modernisation des moyens initiée par la dématérialisation des procédures qui autorise la réduction des délais de consultation et améliore la visibilité et l'accessibilité de nos appels d'offres consultables et téléchargeables sur la plate-forme dédiée :

→ www.achatpublic.com


Une liste exhaustive des marchés formalisés, des marchés négociés et des marchés à procédures adaptées passés sur l'année 2015, est fournie en annexe.

Cette liste a été publiée avant le 31/03/2016 sur le site du SMITOM-LOMBRIC :

→ www.lombric.com

et sur la plateforme de dématérialisation du SMITOM-LOMBRIC :

→ www.achatpublic.com

(liste marchés publics en annexes )

3 MARCHÉS ONT FAIT L'OBJET D'UN AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN 2015

2 MARCHÉS ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE EN 2015

41 CONSULTATIONS ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE EN 2015

→ les procédures en vigueur au sein du service marchés publics 2015

TYPE DE MARCHÉS	CONSULTATION	PROCÉDURE ADAPTÉE	PROCÉDURE FORMALISÉE
FOURNITURES	0€ HT à 15000€ HT	15000€ HT à 207000€ HT	> à 207000€ HT
SERVICES	0€ HT à 15000€ HT	15000€ HT à 207000€ HT	> à 207000€ HT
TRAVAUX	0€ HT à 15000€ HT	15000€ HT à 5186000€ HT	> 5186000€ HT
REMARQUES PUBLICITÉ	MISE EN CONCURRENCE (PUBLICITÉ ADAPTÉE) AVEC 3 DEVIS MINIMUM, SAUF IMPOSSIBILITÉ ARRÊTÉ DE CHOIX PAR NOTE DE CONSULTATION OU NOTE JUSTIFIÉE.	PUBLICITÉ (BOAMP MODÈLE NATIONAL + PROFIL ACHETEUR + JAL SI NÉCESSAIRE) AVEC MISE EN CONCURRENCE. RAPPORT DE CONSULTATION ARRÊTÉ DE CHOIX DU PRÉSIDENT SUR RAPPORT.	PUBLICITÉ (COUPLÉE JOUE ET BOAMP + PROFIL ACHETEUR) ET MISE EN CONCURRENCE. RAPPORT. ARRÊTÉ DE CHOIX DU PRÉSIDENT APRÈS AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE PAR LE COMITÉ SYNDICAL ET APPROBATION COMMISSION D'APPEL DES OFFRES.

SERVICES TECHNIQUES



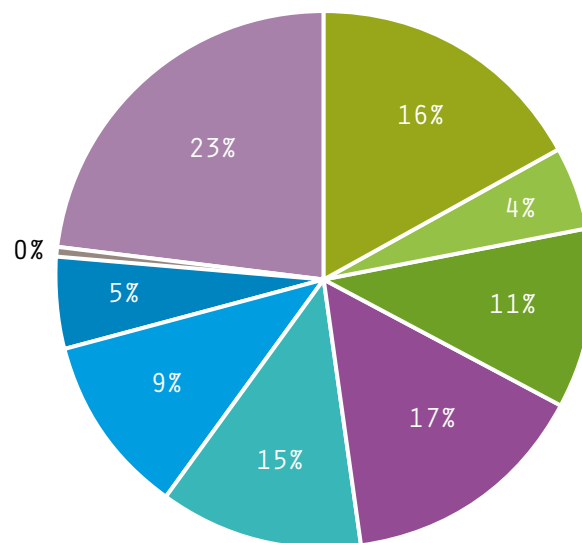
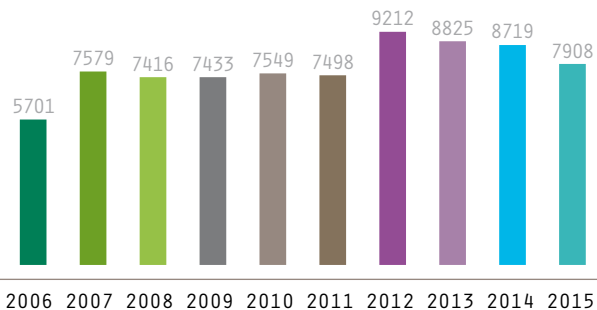
→ NUMÉRO VERT

Un numéro vert est à disposition des habitants de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi.

N° Vert 0 800 814 910

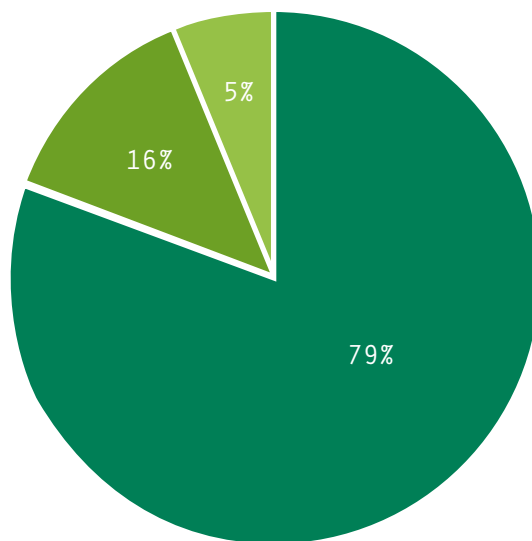
EN 2015, LE N° VERT A REÇU 7 908 APPELS.

→ nombre d'appels n° vert par année



→ APPELS N° VERT COLLECTE DES DÉCHETS 2015

- DOTATION / ÉCHANGE DE BAC
- MAINTENANCE (RÉPARATION BAC...)
- RENSEIGNEMENT JOUR DE COLLECTE OM + EMB + ENC + DV
- CONCERNE UN AUTRE SYNDICAT (REDIRIGE VERS LE SYNDICAT DE LEUR COMMUNE)
- PROBLÈME COLLECTE (OUBLI, REFUS...)
- COLLECTE DÉCHETS VERTS (DATE DE REPRISE ET FIN, PROBLÈME DE COLLECTE...)
- COLLECTE JOURS FÉRIÉS
- COMPOSTEURS
- RECYCLERIE



→ APPELS N° VERT TRAITEMENT DES DÉCHETS 2015

- RENSEIGNEMENTS DÉCHÈTERIE
- INFO SUR LE TRI + OMR + ENCOMBRANTS + DV
- DIVERS

SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

→ COLLECTE

Le SMITOM-LOMBRIC assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de 124 278 habitants.

-> Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : 109 836 habitants ;
 -> Communauté de communes Vallées et Châteaux : 13 876 habitants ;
 -> Commune de Fouju : 566 habitants.

Assimilés : déchets des commerces, des administrations et des entreprises s'apparentant aux déchets des habitants et qui peuvent donc être collectés avec les déchets ménagers

LE TAUX D'HABITAT COLLECTIF EST DE 66% (SOURCE : FILOCOM 2011).

LES CIRCUITS DE COLLECTE SONT DES CIRCUITS COMMUNAUX POUR LA PLUPART.

→ caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMITOM-LOMBRIC / CAMVS

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	% DE LA POPULATION DESSERVIE
COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	PRESTATION DE SERVICE	2 À 3 COLLECTES PAR SEMAINE	BAC (NOIR)	100%
	EMBALLAGES	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE JAUNE)	95%
	ENCOMBRANTS	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR MOIS	DÉPOSÉS À MÊME LE SOL	100%
	DÉCHETS VERTS	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE DE MARS À NOVEMBRE	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE MARRON)	60%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPÔT	DENSITÉ
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	VERRE INCOLORE	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	VERRE COLORÉ	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	JOURNAUX-MAGAZINES	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS

ADHÉRENTS	POPULATION INSEE 2011 AVEC DOUBLES COMPTES	FLUX	TONNAGES 2015	PRODUCTION/HAB/AN	Coût DE COLLECTES 2015	Coût EN € HT/T	Coût EN € HT/HAB/AN
CAMVS	109 837 HABITANTS	OM	30 949,90 T	281,78 KG/HAB/AN	2 428 082,29 € HT/AN	78,45 € HT/T	22,11 € HT/HAB/AN
		EMB	2 284,44 T	20,80 KG/HAB/AN	898 943,52 € HT/AN	393,51 € HT/T	8,18 € HT/HAB/AN
		ENC	1 719,58 T	15,66 KG/HAB/AN	350 185,20 € HT/AN	203,65 € HT/T	3,19 € HT/HAB/AN
		DV	5 283,94 T	48,11 KG/HAB/AN	567 194,34 € HT/AN	107,34 € HT/T	5,16 € HT/HAB/AN
		-	-	366,34 KG/HAB/AN	-	-	-

BORNES ENTERRÉES

En 2015, 42 bornes enterrées ont été implantées sur le territoire de la CAMVS, portant à 364 le nombre total de bornes enterrées ou semi-enterrées posées, principalement pour la collecte des ordures ménagères et des emballages.

Le poste de mise en place de bornes enterrées sur le territoire de la CAMVS représente une dépense de 250 000 € en 2015.

Ces nouveaux conteneurs concernent principalement la commune du Mée-sur-Seine avec 35 bornes implantées mais également la pose de 7 bornes sur Melun.

En 2015, ce sont près de 1600 logements supplémentaires qui sont exclusivement desservis par ce nouveau mode de collecte au quotidien.

IMPACTS CONSTATÉS DE LA MISE EN PLACE DES BORNES

Propreté des abords d'immeubles

Dans le cadre des mises en service des bornes, le SMITOM-LOMBRIC récupère les bacs précédemment utilisés pour les substituer par une collecte en bornes et participe ainsi à la suppression définitive des points de regroupement ou des gloriettes (photos ci-contre et page suivante). Ces lieux étaient une source permanente de dépôts sauvages, et débordements entraînant des problématiques hygiéniques et esthétiques, la suppression de ces gloriettes et des bacs qui y étaient stockés entraîne ainsi une nette amélioration du cadre de vie des habitants.

Impact sur la sécurité

La substitution des bacs par des bornes permet de limiter les actes de vandalisme récurrents sur les bacs qui brûlaient régulièrement dans certains quartiers ou étaient utilisés contre les forces de police.

→ une collecte de bornes enterrées au Mée-sur-Seine



Impact sur la qualité des collectes sélectives

Le nombre de bornes emballages en service ne permet pas encore d'étude spécifique sur la qualité de la collecte sélective sur les secteurs équipés. Cependant l'orifice d'introduction des bornes emballages étant d'une taille réduite, la présence de refus de tri est réduite (impossible de déposer des sacs d'ordures ménagères par exemple).

De plus, afin de renforcer la communication autour des bornes enterrées mais également autour du tri sélectif, la mise en place de ces bornes est accompagnée d'une distribution de sacs de précollecte et de flyers indiquant les consignes de tri et les bonnes pratiques d'utilisation des bornes.

Impact sur le coût des collectes en porte-à-porte

Chaque mise en service de bornes entraîne une diminution de la charge de travail des équipiers de collecte qui opéraient sur ces secteurs avec des bacs et une benne traditionnelle. Cette diminution de la charge de travail est régulièrement évaluée par le prestataire de collecte qui propose au SMITOM-LOMBRIC une moins-value sur le forfait de collecte en porte-à-porte du secteur concerné, une fois acceptée par le SMITOM-LOMBRIC, cette moins-value est intégrée au marché.

→ bornes enterrées installées au Mée-sur-Seine.
Au total, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine compte 319 bornes sur son territoire



→ centre ville de Melun :
avant, avec les gloriottes
et après, avec la mise en place
des bornes



ALLO ENCOMBRANTS

UN PROJET DE SUBSTITUTION DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE-À-PORTE

La CAMVS souhaite que plus aucun encombrant ne soit déposé sur les trottoirs, l'objectif étant d'améliorer la propreté, d'éviter le chiffonnage, et d'éviter que les ménages ne paient le coût d'élimination de déchets qui ne sont pas de leur ressort.

La CAMVS a donc mandaté le SMITOM-LOMBRIC pour étudier les possibilités de substituer la collecte des déchets encombrants en porte-à-porte par une collecte sur appel téléphonique, à domicile.

Ce dispositif nommé "Allo Encombrants" est réalisé sur un secteur pilote qui couvre environ 9 000 habitants sur 3 zones représentatives de types d'habitat (pavillonnaire, petits collectifs et collectifs denses).

Pour l'habitat pavillonnaire, c'est le secteur du Mée-sur-Seine – Village qui a été choisi. La collecte se fait donc sur propriété privée. Les habitants doivent avoir renvoyé leur contrat signé et contactent le SMITOM-LOMBRIC pour prendre rendez-vous (un créneau de 3h est donné) pour une collecte sur propriété privée. La collecte s'effectue en benne tasseuse par notre prestataire de collecte habituel en présence de l'administré ou non (si l'espace privé où sont déposés les encombrants est facilement accessible).

Pour l'habitat de type petits collectifs, moyennement denses, c'est un secteur de Melun qui a été choisi : une zone allant de la place Chapu à la Cité administrative. La collecte s'effectue comme pour l'habitat pavillonnaire, sur propriété privée et sur rendez-vous.

L'affiche présente le logo SMITOM-LOMBRIC et d'autres logos partenaires. Le titre principal est "ALLO ENCOMBRANTS" avec le numéro vert "0 800 501 088". Le message principal annonce un "NOUVEAU SERVICE GRATUIT DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS" à partir du 1^{er} octobre 2015. Il mentionne également "SUR 3 SECTEURS TEST" et "Le Mée-sur-Seine secteurs gare et Le Mée Village Melun centre ville sud".

Voir dispositif communication
page 65

La collecte s'effectue également en benne tasseuse par le prestataire de collecte habituel.

Enfin, le dernier secteur est de l'habitat collectif dense à très dense. Il s'agit du secteur du Mée-sur-Seine – Gare. La collecte s'effectue, pour les immeubles qui en disposent, directement dans le local encombrants sur appel téléphonique. La collecte est effectuée en véhicule léger ce qui permet d'accéder au plus près du local. La collecte est assurée par une entreprise d'insertion. Des conventions ont été signées entre les

bailleurs, le SMITOM-LOMBRIC et le collecteur pour définir le rôle de chacun et permettre la collecte des encombrants sur rendez-vous.

Le dispositif "Allo Encombrants" a démarré le 1^{er} octobre 2015. Prévu pour une durée de 6 mois renouvelable 6 mois, les résultats du test, permettront de conclure à la faisabilité technique et économique du projet, et le cas échéant d'élaborer le cahier des charges du futur service étendu à l'ensemble de la CAMVS.

Le prévisionnel de dépense pour une année d'expérimentation est de 71 000 € HT, 20 000 € HT ont été dépensés en 2015.

LES CIRCUITS DE COLLECTE SONT COMMUNAUTAIRES.

→ caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMITOM-LOMBRIC / **CC Vallées et Châteaux**

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	% DE LA POPULATION DESSERVIE
COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	PRESTATION DE SERVICE	2 À 3 COLLECTES PAR SEMAINE	PAS DE CONTENANTS, SAUF POUR 5 COMMUNES	100%
	EMBALLAGES	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE JAUNE)	100%
	ENCOMBRANTS	PRESTATION DE SERVICE	3 COLLECTES PAR AN	DÉPOSÉS À MÊME LE SOL	100%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPÔT	DENSITÉ
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	VERRE INCOLORE	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	VERRE COLORÉ	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	JOURNAUX-MAGAZINES	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	DÉCHETS VERTS	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/COMMUNE (SAUF MAINCY, EN BACS)

RECOMMANDATION R437

La R437 est une recommandation de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) qui recense l'ensemble des mesures à prendre pour améliorer notamment la sécurité des agents en charge de la collecte des déchets ménagers. Cette recommandation qui émane d'un organisme public a donné lieu à la signature d'une chartre avec l'Association des Maires de France et les représentants des principales entreprises de collecte de déchets.

Il s'agit d'un guide de bonnes pratiques contribuant à :

- > la qualité de la prestation ;
- > le bon fonctionnement du service ;
- > la sécurité ;
- > la protection de la santé des équipiers de collecte.

Elle constitue les « règles de l'Art » en la matière. Elle a été élaborée en collaboration avec l'ensemble des acteurs de terrain et adoptée par les syndicats professionnels concernés.

Il s'agit d'une recommandation, il n'y a donc pas d'obligation formelle de l'appliquer. En revanche en cas d'accident la responsabilité pénale du donneur d'ordre peut être engagée pour défaut de prévention par l'absence de prise en compte de la R437.

Cette démarche a été mise en œuvre sur le territoire de la CAMVS dès 2012. Depuis 2014, la même démarche a été entreprise sur la Communauté de Communes Vallées et Châteaux.

→ caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMITOM-LOMBRIC / Fouju

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	% DE LA POPULATION DESSERVIE
COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE	BAC (NOIR)	100%
	EMBALLAGES	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE TOUS LES 15 JOURS	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE JAUNE)	100%
	DÉCHETS VERTS	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE SUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI, JUIN, SEPT, OCT	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE MARRON)	100%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPÔT	DENSITÉ
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	VERRE INCOLORE	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	VERRE COLORÉ	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	JOURNAUX-MAGAZINES	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS

Il s'agit d'un long travail de terrain qui commence par des suivis de l'ensemble des équipages de collecte par des agents du SMITOM-LOMBRIC. Ces données, une fois compilées, servent à l'élaboration de recueils reprenant point par point les problématiques recensées pour chaque commune.

Les points que contrôle la collectivité ne concernent que les situations sur lesquelles celle-ci peut intervenir : la circulation des bennes de collecte sur le domaine public. De son côté, le collecteur continue de mener au quotidien sa mission de surveillance de ses équipages par ses agents de maîtrise qui vérifient, en autres, le port des EPI et qui assistent les agents lorsqu'ils rencontrent des difficultés sur le terrain.



→ le suivi des équipages de collecte a permis de recueillir des informations sur les problématiques rencontrées sur le terrain. Ici des problèmes de stationnement qui peuvent contraindre l'équipage à faire une marche arrière

SENSIBILISATION AU GESTE DE TRI


Un mauvais tri des emballages par les habitants coûte environ cinq fois plus cher à la collectivité. De plus, trier permet de recycler, ce qui limite la consommation de matières premières et d'énergie. Les habitants ont donc un rôle essentiel à jouer. Pour cela, les agents du SMITOM-LOMBRIC s'efforcent de les sensibiliser au tri sélectif : interventions dans les écoles, visites du centre de tri, déplacements chez les habitants, mise en place d'affiches dans les locaux poubelles des immeubles, interventions dans les maisons de quartier et les appartements témoins, distribution de mémos consignes de tri...

Après chaque tournée de collecte, le prestataire transmet au SMITOM-LOMBRIC un rapport faisant état des erreurs de tri observées. Les agents techniques ont alors pour mission de se rendre aux adresses concernées pour rappeler les consignes de tri aux habitants soit par discussion avec ces personnes (si elles sont présentes), soit par dépôt de documents de communication en boîtes aux lettres.

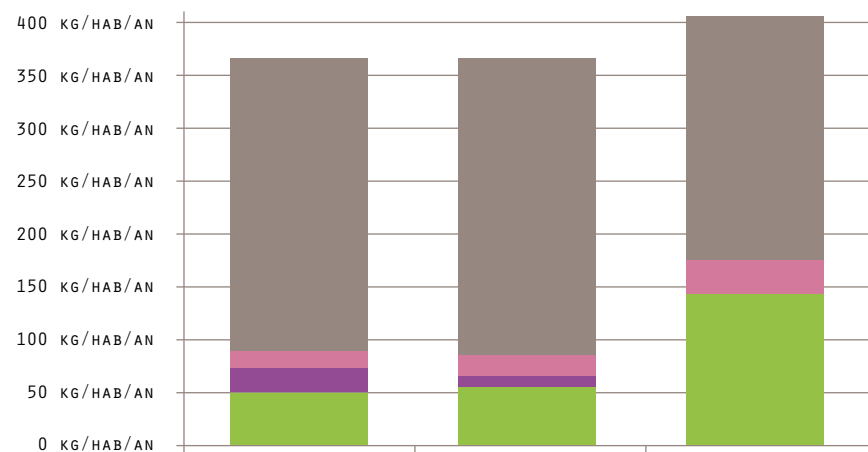
CONSTATS TERRAIN

Les agents du SMITOM-LOMBRIC sont amenés à faire des constats de terrain : identification de locaux poubelles, dépôts de vrac, inventaires de bacs, présence de véhicules gênant la collecte, mise en place de points de regroupement en cas de travaux, etc.

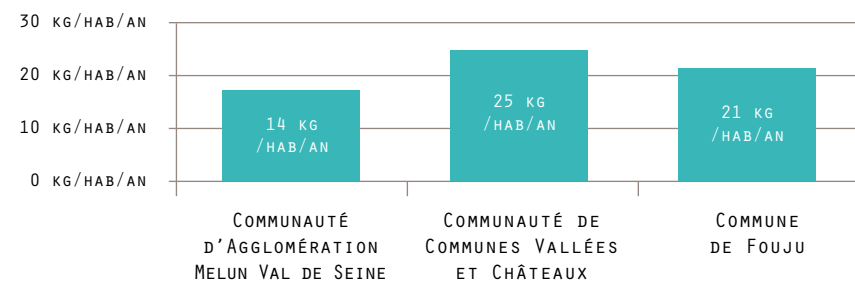
TONNAGES DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2015

Les tonnages collectés en 2015 sont présentés dans le détail en annexe technique  au présent rapport.

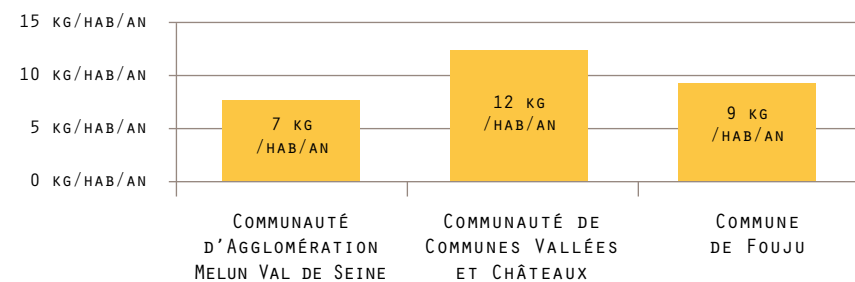
→ production par habitant et par an



→ production de verre par habitant et par an



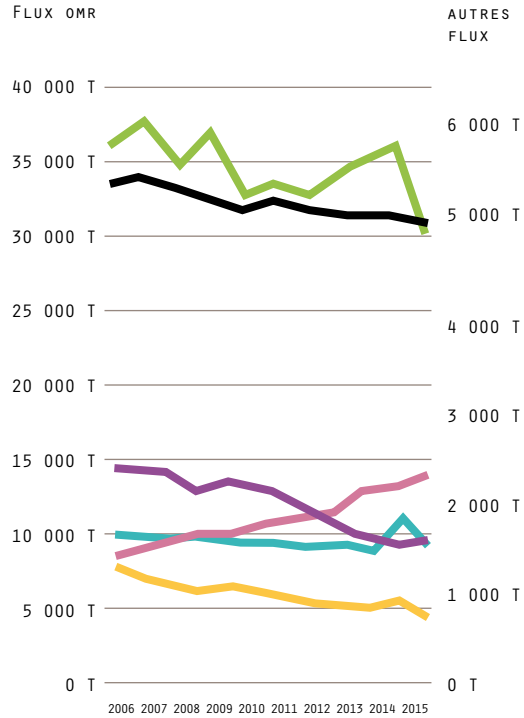
→ production de journaux-magazines par habitant et par an



	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES ET CHÂTEAUX	COMMUNE DE FOUJU
■ ORDURES MÉNAGÈRES	282 KG/HAB/AN	265 KG/HAB/AN	232 KG/HAB/AN
■ EMBALLAGES	21 KG/HAB/AN	26 KG/HAB/AN	31 KG/HAB/AN
■ ENCOMBRANTS	16 KG/HAB/AN	13 KG/HAB/AN	-
■ DÉCHETS VERTS	48 KG/HAB/AN	64 KG/HAB/AN	142 KG/HAB/AN

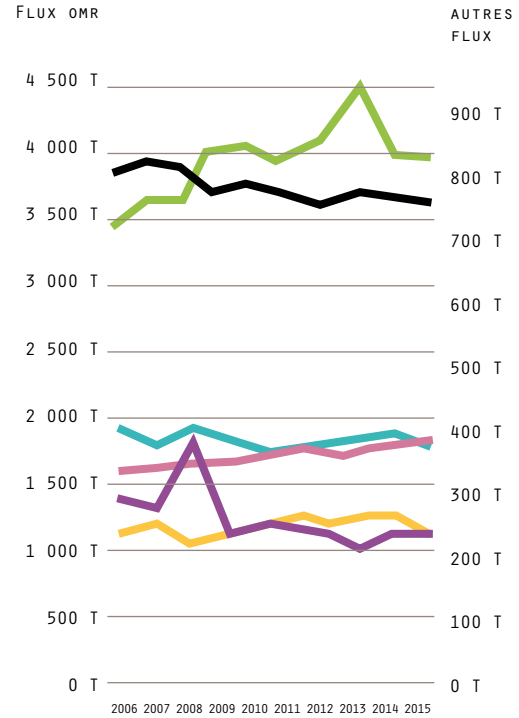
COMPARAISON PLURIANNUELLE DES TONNAGES

→ Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine



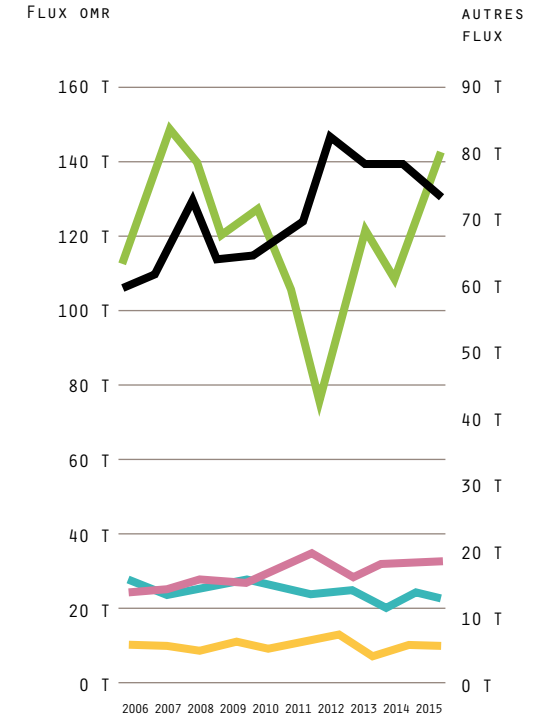
Après une hausse entre 2013 et 2014, les tonnages de déchets verts sont en forte baisse. Les tonnages emballages augmentent tandis que les autres flux sont tous en diminution.

→ Communauté de Communes Vallées et Châteaux



On constate une baisse des tonnages d'OMR tandis que les autres collectes en porte à porte sont stables. La collecte en point d'apport volontaire (verre et journaux magazines) baisse.

→ commune de Fouju



Nous constatons une forte hausse des tonnages déchets verts qui reviennent au plus haut au niveau de 2007. À l'inverse, nous constatons une baisse du tonnage OMR et les autres flux sont stables.

MAINTENANCE

Le SMITOM-LOMBRIC distribue (en régie) les bacs de collecte aux habitants. 2104 bacs ont été livrés en 2015, dont 2003 sur la CAMVS, 91 sur la CC Vallées et Châteaux, et 10 sur Fouju. 2500 sacs OMR ont été distribués dans le centre-ville de Melun.

La maintenance des bacs est également assurée en régie. En 2015, 279 opérations de maintenance ont été réalisées, dont 269 sur la CAMVS, 9 sur la CC Vallées et Châteaux et 1 sur Fouju.

Par ailleurs, le SMITOM-LOMBRIC intervient pour remplacer les bacs volés ou incendiés, soit en 2015 :

- > 55 bacs incendiés sur Melun;
- > 75 bacs incendiés sur Dammarie-lès-Lys;
- > 4 bacs incendiés sur le Mée-sur-Seine.

En 2015, le nombre de bacs vandalisés s'élève à 134, soit un coût de 18 358,00 € HT pour la collectivité (rien que pour le remplacement du matériel). Pour tout acte de vandalisme le SMITOM-LOMBRIC dépose une plainte. Si les auteurs des faits sont appréhendés par la police, le SMITOM-LOMBRIC engage des poursuites contre ces personnes en se constituant partie civile.



→ points d'apport volontaires vandalisés

SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

→ TRAITEMENT

TACHES RÉCURRENTES

Suivi et contrôle des caractérisations

Chaque mois, des caractérisations sont réalisées sur les déchets entrant au centre de tri de façon à quantifier la qualité du tri chez chaque adhérent. Cela revient à opérer manuellement le tri des emballages sur un échantillon. Chaque catégorie d'emballages est pesée; de même pour les refus de tri (déchets qui n'auraient pas dû se trouver dans les bacs jaunes).

En 2015, Veolia Propreté, exploitant des installations de traitement du SMITOM-LOMBRIC, a effectué 11 caractérisations chaque mois¹ sur les bennes entrant au centre de tri. Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC assistent à quatre caractérisations chaque mois; d'autres caractérisations sont suivies par les adhérents du SMITOM-LOMBRIC.

De plus, afin de contrôler la bonne réalisation de la prestation de tri des emballages ménagers par l'exploitant, des caractérisations sont réalisées chaque mois sur les refus de tri. Le résultat alors obtenu est comparé aux objectifs fixés dans le contrat SMITOM-LOMBRIC-LOMBRIC/Veolia.

Le taux contractuel de valorisation est de 93% des déchets entrants.

→ une caractérisation en cours au centre de tri de Vaux-le-Pénil



Reversement des recettes aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC-LOMBRIC

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC-LOMBRIC sont chargés du suivi des tonnages de matières recyclables qui sont livrées aux filières de recyclage et se chargent de produire une déclaration auprès d'Éco-Emballages, d'Écofolio pour percevoir les recettes. Celles-ci et celles issues de la reprise des matériaux sont ensuite réparties selon les termes de la convention entre le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents.

Gestion des contrats avec les éco-organismes

Les services techniques assurent le suivi et la gestion des contrats avec les éco-organismes créés à l'initiative des pouvoirs publics dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (Éco-emballages, Écofolio, Écologic, Éco TLC, SCRELEC, Éco Mobilier, Éco DDS). Ce dispositif veut que les metteurs sur le marché contribuent à la gestion de la fin de vie des produits mis sur le marché.

Le SMITOM-LOMBRIC a signé des conventions avec ces éco-organismes afin de percevoir des soutiens financiers permettant d'alléger la charge financière de leur gestion pour la collectivité.

Suivi des contrats de reprise des matériaux

Les services techniques assurent chaque mois la vérification des bordereaux d'achat des matériaux valorisés. Les prix de reprise sont contrôlés en fonction des mercuriales publiées chaque mois et les tonnages en fonction des sorties du centre de tri.

Les repreneurs communiquent au SMITOM-LOMBRIC la destination finale des matériaux recyclables.

Les recettes sont sollicitées mensuellement auprès de ces partenaires.

Suivi des tonnages traités pour refacturation aux adhérents

Les tonnages traités sur les installations du SMITOM-LOMBRIC sont identifiés par collectivité adhérente. Ces quantités sont ensuite refacturées aux tarifs votés en Comité syndical à chaque adhérent. Un suivi statistique des tonnages de chaque adhérent est effectué en parallèle.

Contrôle d'exploitation

Les équipes du SMITOM-LOMBRIC contrôlent la conformité du fonctionnement des équipements (unité de valorisation énergétique, centre de tri, déchèteries, centres de transfert, plate formes de compostage, plateforme de tri des encombrants) avec les cahiers des charges définis dans la Délégation de Service Public signée avec la société Veolia Propreté et les arrêtés d'exploitation.

Contrôle des factures

Les agents chargés du contrôle d'exploitation des unités de traitement sont également chargés d'effectuer le contrôle des factures des prestataires (volet technique).

¹ soit 132 au total

GROUPES DE TRAVAIL

Afin d'assurer la transmission des informations et d'étudier les questions ou propositions de nos adhérents, des groupes thématiques de pilotage sont organisés et animés par les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sous la direction du Vice-Président en charge de cette thématique.

Les services du SMITOM-LOMBRIC participent également aux groupes de travail, et aux comités décisionnels des adhérents et aux réunions du GEDEM 77 (association regroupant les syndicats de traitement des déchets de Seine-et-Marne).

Les services, avec la Direction, participent également activement à des groupes de travail régionaux et nationaux initiés par l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile de France), les associations de collectivités compétentes dans le domaine de l'énergie et des déchets que sont AMORCE et le CNR, mais également à des groupes de travaux initiés par l'ADEME, voir le ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer.

VISITES DU CIVIS 77

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC accueillent des groupes de visiteurs adultes et des classes (primaire, collège) pour la visite de l'unité de valorisation énergétique et du centre de tri qui sont équipés d'un circuit de visites.

Certaines visites (deux par semaine) sont assurées par Veolia Propreté.

En 2015, le CIVIS 77 a accueilli 54 groupes (1192 visiteurs) auxquels il faut ajouter 1 300 personnes venues visiter les installations le 30 mai 2015 lors des portes ouvertes.

ANIMATIONS SCOLAIRES

En 2015, 87 écoles ont été sollicitées. 42 animations ont été réalisées, soit 1060 élèves sensibilisés au geste de tri.

Lors de ces animations, le DVD du Lombric est remis gracieusement à chaque enseignant et chaque élève reçoit un livret pédagogique ainsi que le dernier album de bande dessinée du Lombric.

Les agents techniques réalisent une animation scolaire portant sur la réduction des déchets et le tri qui est proposée dans les écoles. L'objectif est de sensibiliser les enfants au tri et au comportement d'achat et d'utilisation éco-responsable.

ANIMATIONS – ÉVÉNEMENTS

Le SMITOM-LOMBRIC participe avec ses équipes à des animations et événements en appui des communes de son territoire afin de sensibiliser le grand public au tri, à la réduction et au traitement des déchets. La communication de ces événements est relayée par le biais du Journal du Lombric et du site Internet.

En 2015, le syndicat a notamment participé aux manifestations suivantes :

-> Printemps sur Seine – du 25 mai au 31 mai 2015

Le SMITOM-LOMBRIC a financé deux représentations théâtrales « bienvenue dans ma poubelle » le 25 mai à destination des écoles primaires de Melun.

-> 4^e édition de la Sénartaise – 19 juin 2015

Aux côtés de l'Agglo de Sénart, le SICTOM de Sénart (prêt des bacs et collecte des déchets) et le SMITOM-LOMBRIC (tri et traitement des déchets) se sont associés à cet événement sportif. Une communication sur le tri des déchets a également été réalisée.

-> Festival Terre avenir – Veneux-les-Sablons

10 et 11 septembre 2015

Le SMITOM-LOMBRIC était présent avec un stand pour communiquer en particulier sur les imprimés non sollicités avec remise du Stop Pub créé par le SMITOM-LOMBRIC.

-> Manifestation Sol en Vie – Sénart – Melun Avon du 26 septembre au 4 octobre 2015

Le SMITOM-LOMBRIC a participé le 3 octobre 2015 à la manifestation Sol en Vie à Melun. Plus de 150 personnes ont été sensibilisées au compostage sur le stand du SMITOM-LOMBRIC.

→ explication
du fonctionnement de l'Unité
de Valorisation énergétique
lors d'une visite par une classe
de primaire



→ un éco-ambassadeur
du SMITOM-LOMBRIC
en animation dans une classe
de CM2





ÉVOLUTIONS SUR LES DÉCHÈTERIES

Les différents projets débutés en 2014 sur les déchèteries du SMITOM-LOMBRIC se sont poursuivis en 2015. Les objectifs de ces projets sont notamment de s'adapter aux évolutions réglementaires et de répondre au mieux aux besoins des administrés en leur rendant l'accès aux déchèteries le plus agréable et sécurisant possible, mais également d'éviter les usages gratuits abusifs (par exemple ceux des activités à caractère industriel et commercial) qui impactent fortement la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui finance intégralement l'exploitation de ces déchèteries.

Les différentes évolutions sur lesquelles le SMITOM-LOMBRIC a travaillé en 2015, et qui sont déjà mises en place ou qui le seront en 2016, sont présentées ci-après.

La mise en place de dispositifs antichute

L'évolution récente de la nomenclature des déchèteries en tant qu'installations classées renforce les obligations de la collectivité en matière de sécurité sur ses sites. Par conséquent le SMITOM-LOMBRIC a décidé d'installer un système antichute des personnes adapté tout le long de la zone de déchargement.



→ déchèterie du Châtelet en Brie

Après des tests effectués sur les déchèteries de Vaux-le-Pénil et Réau en 2013 et une étude réalisée en 2014, les 9 déchèteries restantes ont été équipées en 2015 sur l'ensemble de leurs quais de lisses de sécurité qui avec les bavettes existantes permettent un déversement des déchets plus sécurisé dans les bennes.

Les éco-organismes

Les filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) se sont fortement développées ces dernières années, afin d'améliorer la prise en charge technique et financière de la fin de vie des produits que nous utilisons au quotidien. Dans ce cadre, les fabricants s'organisent pour gérer leurs produits en fin de vie, le plus souvent collectivement au travers d'éco-organismes qui sont des structures assumant la responsabilité financière et/ou organisationnelle des producteurs.

→ Filière meubles : Éco-mobilier, organise la collecte et la valorisation du mobilier ménager usagé. » Le test mis en place sur la déchèterie de Réau le 1^{er} octobre 2014 a été concluant avec 42 tonnes de mobilier

usagé collecté en 7 mois. Le SMITOM-LOMBRIC prévoit donc le déploiement progressif de benne « mobilier usagé » sur ses déchèteries au rythme d'environ deux déchèteries par an.

→ Filière déchets dangereux : ÉcoDDS organise la collecte et le traitement d'une partie des déchets dangereux des ménages (Déchets Diffus Spécifiques – DDS). Le SMITOM-LOMBRIC a expérimenté pendant 1 an, la collecte et le tri des déchets dangereux des ménages également appelés Déchets Diffus Spécifiques (DDS) issus de ses 11 déchèteries sur la plateforme Big Bennes de Soignolles-en-Brie.

Le retour d'expérience est très positif. En effet, la sécurité du travail, la qualité du tri et l'exploitation des déchèteries ont été grandement améliorés. Ce sont 50% des quantités déposées en déchèteries qui sont désormais directement traitées par l'éco-organisme ÉcoDDS et qui ne sont plus à la charge du SMITOM-LOMBRIC. Par conséquent, le SMITOM-LOMBRIC va pérenniser ce dispositif avec son partenaire ÉcoDDS.

Les prestations de transport, tri, regroupement des déchets dangereux des ménages représentent 384 762 € sur 2015. Le surcout supporté par le SMITOM est de 81 668 € HT pour le tri externalisé et la prise en charge de la collecte des DDS (200 tonnes) relevant de l'éco organisme ÉcoDDS. Néanmoins, le cout évité par la prise en charge du traitement de 200 tonnes de déchets dangereux par ÉcoDDS permet d'éviter une charge financière d'environ 140 000 € en 2015 au SMITOM.



ÉVOLUTIONS SUR LES DÉCHÈTERIES (SUITE)

La refonte des accès en déchèterie

La nécessité de refonte du système de gestion des accès sur nos déchèteries a été établie à partir du constat d'une forte hausse des tonnages accueillis et de la suspicion quand ce n'est pas le constat pur et simple, d'abus au niveau de l'entrée de déchets non ménagers, c'est-à-dire des déchets d'activité venant de professionnels.

L'ancien système manquant de fiabilité, d'exhaustivité et présentant des failles permettant ces abus, le SMITOM-LOMBRIC a décidé d'investir dans un nouveau matériel de contrôle, de remettre à plat avec son exploitant les procédures d'accueil et de contrôle, et de développer une solution informatique personnalisée.

Ce projet, débuté en 2013, a été mis en application fin 2015. La refonte des modalités d'accès représente une dépense globale de 521 800 € dont 144 500 € pour l'année 2015.

Avancement du projet en 2015

Après l'installation du matériel et du réseau local relié au serveur central sur les déchèteries en 2014, 2015 a été l'année du déploiement du système sur l'ensemble des déchèteries.

Dans un premier temps les déchèteries ont été les unes après les autres équipées du logiciel et les nouvelles cartes d'accès distribuées au cours de l'été.

Les nouvelles modalités d'accès aux déchèteries avec le système de droits d'accès gratuits annuels ont été mises en application au 1^{er} octobre 2015 avec dans un premier temps une phase de test et un décompte des passages à blanc. Ces trois mois de tests ont été l'occasion pour les élus et les services du SMITOM-LOMBRIC d'observer la mise en pratique de ces nouvelles modalités d'accès et de recueillir l'avis des usagers.

À la suite de plusieurs réunions de travail à ce sujet, des modifications ont été apportées à la grille des droits d'accès pour une mise en application effective au 1^{er} janvier 2016.



→ nouveau système d'accès aux déchèteries

COMMUNICATION

Le service communication du SMITOM-LOMBRIC met en œuvre la stratégie de communication du Syndicat sous la direction du Directeur Général, en étroite collaboration avec les élus et en coordination avec les équipes techniques et les adhérents du syndicat. Le service communication a pour mission essentielle de sensibiliser les habitants, adhérents du SMITOM-LOMBRIC et partenaires au tri et à la réduction des déchets. Pour ce faire, il assure la réalisation des actions de communication à travers différents supports : parutions, publications, site Internet, bandes dessinées, dessin animé, relations publiques, presse, radio, évènementiel et partenariats.



→ le nouveau site Internet renseigne et conseille plus de 4 500 personnes par mois

→ PARUTIONS

LE JOURNAL DU LOMBRIC

Le Journal du Lombric est un journal d'information de 6 ou 8 pages, format A4, en quadrichromie, édité chaque trimestre et destiné aux habitants des 67 communes du syndicat. Diffusé à 130 000 exemplaires, il a pour but d'informer et de sensibiliser les habitants de son territoire sur son actualité, le tri, la réduction des déchets à la source, et le fonctionnement de ses équipements. Celui-ci paraît aux mois, de mars, juin, septembre et décembre.

Il est composé entre autre d'une double page « la parole aux adhérents » réservée aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC afin qu'ils puissent relater plus précisément leur propre actualité en matière de gestion et de prévention des déchets. La bande dessinée figure en 6^e de couverture.

Le journal est livré en partie aux communes par les agents du SMITOM-LOMBRIC et en partie directement par l'imprimeur. Il est distribué en boîtes aux lettres des habitants en grande partie par les communes qui ont accepté de le joindre à leur propre publication dans le cadre d'une convention de distribution conjointe moyennant une indemnisation (42 communes ont signé la convention). Pour les autres communes, le Journal du Lombric est distribué en boîtes aux lettres par un prestataire. Le SMITOM-LOMBRIC propose également aux communes de leur mettre à disposition les quantités nécessaires à un dépôt fixe en Mairie.

Le service communication réalise plusieurs publications périodiques imprimées sur du papier 100% recyclé chez un imprimeur certifié Imprim'vert.

En 2015, le SMITOM-LOMBRIC a édité 3 numéros dans un format 8 pages.

- > Le journal du mois juin intégrait une double page rappelant les différentes consignes de tri des 67 communes du territoire avec un système de recherche par commune et code couleur.
- > Le journal de septembre présentait la synthèse d'exploitation 2014 sur une double page.
- > Le journal de décembre présentait la nouvelle grille de modalités d'accès aux déchèteries ainsi que les différents modes de collecte d'encombrants sur le territoire

¹ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

² Agences Régionales de Santé

³ Institut de Veille Sanitaire

⁴ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ENVIRONNEMENT INFO

Cette parution mensuelle expose à la fois les résultats des émissions de dioxines et de furanes pour les deux lignes de l'UVE et leur répartition par congénères. Un compte rendu sur le fonctionnement du système Cooper-Diox est également présenté (taux de disponibilité et de prélèvement).

L'environnement info est diffusé aux mairies se situant à proximité de l'UVE, à la Préfecture de la Seine-et-Marne, à la DRIEE¹, à l'ARS², à l'InVS³, à l'ADEME⁴, au Président du SMITOM-LOMBRIC, à certains vice-présidents, à GENERIS - Veolia Propreté (exploitant de l'UVE), et à des associations, notamment à caractère environnemental.

ENVIRONNEMENT ET BIOSPHÈRE

Cette parution semestrielle présente à la fois les résultats des retombées atmosphériques collectées dans les jauges OWEN et leur répartition par types de congénères. La contribution de l'UVE aux émissions totales de dioxines et de furanes dans l'environnement est aussi évaluée. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain où d'autres facteurs sont à l'origine de la production de ces polluants.

Environnement et biosphère est diffusé aux mairies se situant à proximité de l'UVE, à la Préfecture de la Seine-et-Marne, à la DRIEE, à l'ARS, à l'InVS, à l'ADEME, au Président du SMITOM-LOMBRIC, à certains vice-présidents, à GENERIS - Veolia Propreté (exploitant de l'UVE), et à des associations, notamment à caractère environnemental.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le service communication est chargé de mettre en forme et de publier les données analysées par l'ensemble des services.

Le Rapport annuel du SMITOM-LOMBRIC, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, a été présenté lors du Comité syndical du 14 avril 2015. Ce rapport, portant sur l'année 2014, a été établi conformément à la Loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier et répond aux obligations réglementaires fixées par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 avec première application pour l'exercice 1999. Il est établi sur les compétences du SMITOM-LOMBRIC :

LA COMPÉTENCE COLLECTE CONCERNANT 27 COMMUNES.

LA COMPÉTENCE TRAITEMENT CONCERNANT 67 COMMUNES.

Après avoir été transmis à l'ensemble des délégués du Syndicat, ce rapport a été mis à la disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC et téléchargeable sur le site Internet → www.lombric.com.

Le présent rapport concernant l'année 2015 a été établi dans les mêmes conditions avec l'intervention de l'ensemble des services, et mis en forme par le service communication.



→ le Journal du Lombric



→ l'Environnement Info



→ le Rapport d'activité 2014

→ PUBLICATIONS DIVERSES

CARTE DE VŒUX

Comme tous les ans, le SMITOM-LOMBRIC réalise une carte de vœux à destination des élus, adhérents, communes, institutions et partenaires en versions papier et électronique. En 2015, l'envoi dématérialisé a été privilégié notamment concernant les partenaires. Cette année le thème mis en avant était l'annonce des 20 ans du SMITOM-LOMBRIC en 2016.

PUBLICATIONS ET ADHÉSIFS SUR LE TRI

Le SMITOM-LOMBRIC réalise les supports rappelant les consignes de tri pour mise à disposition de ses administrés et de ses adhérents. Il accompagne ses adhérents dans la réalisation des maquettes de leurs différents supports de communication ainsi que dans la rédaction d'articles pour leurs sites Internet et publications.

En 2015, les mémos tri et les adhésifs pour les bacs et les bornes ont été refondus selon la nouvelle charte graphique pour la Communauté de Communes du Pays de Bière. De même la communication a été revue pour les communes de Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry qui ont intégré la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine au 1^{er} janvier 2016 et dont les consignes de tri ont changé.

GUIDE DÉCHÈTERIES

Le guide des modalités d'accès aux déchèteries a été refondu en septembre 2015 dans le cadre de la refonte des accès aux déchèteries.

Habillage de véhicules et refonte de la papeterie

De la même manière que les flancs des bennes de collecte disposent de visuels sur le tri et la réduction des déchets, le SMITOM-LOMBRIC a également procédé à la personnalisation de son véhicule utilitaire Master avec l'apposition de grands visuels.

Dans le cadre du renouvellement de son stock d'enveloppes et papier à entêtes, l'identité graphique du SMITOM-LOMBRIC a été intégrée.

→ la carte de vœux 2015 dans sa version papier



→ OUTILS ET PROJETS COMMUNICATION

→ le nouvel album BD
du Lombric : un mélange
de planches et de contenus
pédagogiques

BANDE DESSINÉE TRIMESTRIELLE

Chaque trimestre une bande dessinée est réalisée par un dessinateur professionnel, Vittorio Leonardo. Elle figure dans le Journal du Lombric. La thématique est traitée de manière ludique et est en relation avec l'activité et les objectifs du syndicat. La bande dessinée véhicule notamment des messages sur le tri et la réduction des déchets à la source.

ALBUM BD

L'album de bandes dessinées « Recyclez-moi ! au format professionnel (48 pages) offre des inédits ainsi que l'ensemble des planches de Vittorio Leonardo, publiées dans le journal trimestriel du SMITOM-LOMBRIC).

Il a été remis aux visiteurs lors de la Journée Portes Ouvertes le 30 mai 2015. Un atelier dédicaces a eu lieu avec le dessinateur Vittorio Leonardo. À travers cet album ludique et pédagogique, le SMITOM-LOMBRIC veut continuer de sensibiliser, en particulier le jeune public, au développement durable et à une bonne gestion des déchets ménagers.

Dans le cadre des animations sur la réduction des déchets ménagers et le tri, les Éco-ambassadeurs du SMITOM-LOMBRIC remettent aux élèves un exemplaire de cette bande dessinée.

DESSIN ANIMÉ DU LOMBRIC

Le dessin animé est un vecteur d'information ludique et efficace, composé de quatre clips traitant de thématiques différentes en relation avec la gestion des déchets : la terre, l'eau, l'air et le feu. Son principal objectif est de permettre au SMITOM-LOMBRIC de continuer de sensibiliser la population au Développement durable.

Dans cette optique, les enfants de 8 à 10 ans constituent une cible privilégiée de la communication du SMITOM-LOMBRIC. En effet, informés par leurs enseignants et les Eco Ambassadeurs, très présents dans le cadre scolaire, ce sont eux qui, ensuite, sensibilisent les adultes de leur foyer aux enjeux écologiques. Afin d'accompagner la diffusion du dessin animé dans les écoles, le SMITOM-LOMBRIC remet parallèlement un livret pédagogique et ludique, composé de 8 jeux scénarisés, aux élèves et un feuillet explicatif aux enseignants ainsi qu'un exemplaire du DVD du dessin animé.

Durant l'année scolaire 2015 le SMITOM-LOMBRIC a diffusé le dessin animé Lombric lors de 42 animations auprès de 1 060 élèves sensibilisés au geste de tri et la réduction des déchets.



CHRONIQUES RADIO

Le SMITOM-LOMBRIC a réalisé des chroniques radio avec la radio locale Mangembo 99.7 FM dans le cadre d'une convention annuelle.

Avec plusieurs objectifs :

- > informer et sensibiliser les habitants au tri et à la réduction des déchets ;
- > relayer l'actualité du syndicat ;
- > informer sur les projets d'investissement.

Dans le cadre de ce partenariat, le SMITOM-LOMBRIC a également réalisé deux parutions dans le magazine de la radio N'gembo mag afin de relayer son actualité aux mois d'avril et juin.

CADEAU DE FIN D'ANNÉE

Le service communication s'est chargé de l'organisation du cadeau de fin d'année à destination des élus et des agents du SMITOM-LOMBRIC. En 2015, les élus ont choisi un sac cabas réutilisable ainsi qu'un conférencier personnalisés au logo du SMITOM-LOMBRIC.



→ sac cabas de courses réutilisable et conférencier 100% recyclé

SITE INTERNET

Le service communication assure la mise à jour et l'animation du site Internet public, → www.lombric.com, ainsi que l'espace sécurisé réservé aux élus.

En 2015, le service communication a finalisé les développements restants, notamment l'outil newsletter, et un certains nombres de corrections.

Une première Newsletter a été envoyée à l'ensemble des contacts inscrits au mois de mai 2015. En tout, ce sont 8 newsletters qui ont été envoyées en 2015.

QUELQUES FONCTIONNALITÉS CLÉS

Outil cartographique : outil de recherche permettant aux habitants des 67 communes de connaître leur déchèterie de rattachement, d'accéder à toutes données sur la collecte des déchets ménagers et les consignes de tri de leur commune.

→ AUDIENCE

54 700 VISITES SUR L'ANNÉE 2015

MAI 2015 (JP0) : 7 800 VISITES

PLUS DE 4 500 VISITES MENSUELLES

ESPACE ÉLUS

Espace sécurisé réservé à l'usage des élus du SMITOM-LOMBRIC, toutes les actualités du syndicat et informations sur les Comités Syndicaux.

RÉSEAUX SOCIAUX

En début d'année 2015, le SMITOM-LOMBRIC a confié la réalisation d'une étude de faisabilité à une expertise extérieure afin de juger de l'opportunité d'être présent sur les réseaux sociaux. Il en est ressortit l'intérêt pour le SMITOM-LOMBRIC de se lancer sur les réseaux sociaux dans le cadre d'une stratégie digitale plus globale.

Facebook semble être le réseau social à privilégier car il est utilisé par deux tiers des internautes français avec comme public cible les 15/35 ans.

Le SMITOM-LOMBRIC a donc décidé de se lancer en 2016.

→ COMMUNICATION DANS LE CADRE DES PROJETS DU SYNDICAT

Le service communication réalise l'ensemble des maquettes des publications permettant d'informer les habitants sur les services mis en place pour la collecte des déchets.

→ nouveaux calendriers de collecte des déchets ménagers pour les communes de Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry

Intégration des communes de Pringy et Saint-Fargeau Ponthierry à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine au 1^{er} janvier 2016

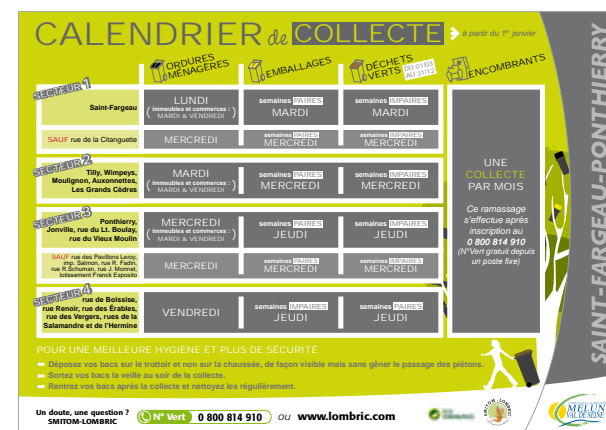
Réalisation et distribution en boîte aux lettres au mois de décembre 2015 des habitants, d'une enveloppe avec un courrier d'accompagnement, un calendrier de collecte des déchets ménagers, un mémo tri et un adhésif pour le bac avec les nouvelles consignes de tri ;

Programme Local de Prévention (PLP)

Le service communication accompagne la mise en œuvre du PLP en réalisant l'ensemble des outils de communication (identité graphique, documentation, parutions, affiches, insertions presse, guides, outils etc.). En 2015, le service communication s'est particulièrement mobilisé dans la réalisation d'une deuxième campagne de communication anti-gaspillage alimentaire grand public qui a été lancée à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets Ménagers.

Plus d'informations page 48

Plus d'informations page 29



Nouvelles modalités d'accès aux déchèteries

Dans le cadre de la refonte des accès aux déchèteries, le service communication a réalisé la communication en boîte aux lettres des habitants conjointement avec son journal trimestriel : une enveloppe comprenant un document explicatif et le guide des modalités d'accès aux déchèteries.

Plus d'informations page 58

→ journée portes ouvertes
du SMITOM-LOMBRIC en 2015

ÉVÈNEMENTS

Le service communication a géré l'organisation de plusieurs événements majeurs en 2015.

Journée de présentation des projets

Les pôles communication et administratif se sont chargés de l'organisation de la journée de présentation des projets qui s'est tenue le 11 décembre 2015 au Comité Départemental du tourisme 77 à Fontainebleau en présence du Président, Franck Vernin Vice-présidents, des 12 Vice-présidents et des agents du syndicat. Cette journée est l'occasion annuelle pour les agents de la collectivité de découvrir les enjeux des projets et travaux auxquels ils participent toute l'année, et d'interpeller les élus sur les perspectives à venir du SMITOM-LOMBRIC.

Journée Portes ouvertes du CIVIS 77 à Vaux-le-Pénil

La Journée Portes ouvertes du SMITOM-LOMBRIC s'est déroulée le samedi 30 mai 2015 de 10 heures à 17 heures lors de la Semaine du Développement durable. À cette occasion, le SMITOM-LOMBRIC et l'exploitant de ses installations, Veolia Propreté, ont accueilli près de 1 300 administrés pour leur faire visiter le CIVIS 77 et répondre aux différentes questions concernant son fonctionnement.

En 2015, La journée a été rythmée par des spectacles et des animations interactives sur le tri et la réduction des déchets avec comme grand thème « le gaspillage alimentaire ». Les visiteurs ont participé au grand QUIZZ pour tenter de gagner des cours de cuisine et des lots de la Recyclerie du Lombric.

Le SMITOM-LOMBRIC a organisé une smoothie Party. Plus de 600 smoothies (jus de fruits mixés) ont été réalisés et distribués à partir de fruits provenant des invendus des magasins.

Au fil du circuit de visite qui se compose d'expositions photographiques, de vidéos et de maquettes, les visiteurs ont pu découvrir l'ensemble du site de retraitement des déchets. De plus, l'ensemble des partenaires du SMITOM-LOMBRIC étaient présents, lors de cette journée, afin d'expliquer leur action. De la reprise des emballages en plastique, à celle des métaux ou du verre, en passant par la labellisation des installations, la formation au compostage, ces prestataires ont apporté un précieux complément d'informations au public.

La distribution de compost de la plateforme de Réau a eu un grand succès de même que l'atelier dédicaces du dessinateur de Vittorio Leonardo.

En 2015, la communication de l'événement a été amplifiée grâce à la mise à disposition des réseaux d'affichages des communes (La CAMVS, Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Melun et Vaux-le-Pénil).



→ SOUTIENS ÉCO-ORGANISMES

En 2015, pour l'exercice 2014, le SMITOM-LOMBRIC a touché des éco-organismes les soutiens financiers à la communication (en plus des soutiens financiers à la tonne recyclée) suivants :

REMBOURSEMENT ÉCO-PODIUM JPO
L'OCAD3E ECOLOGIC (D3E) :
3 490 € HT

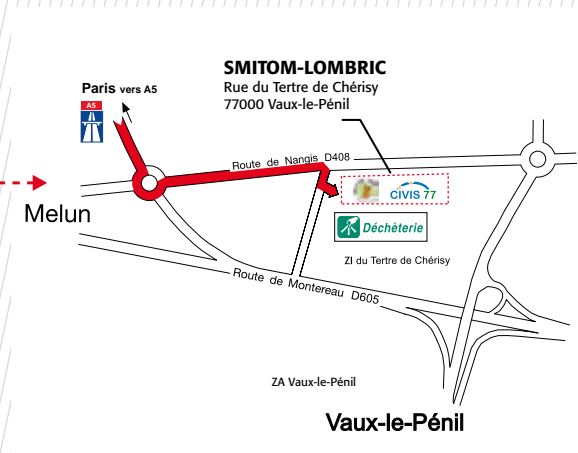
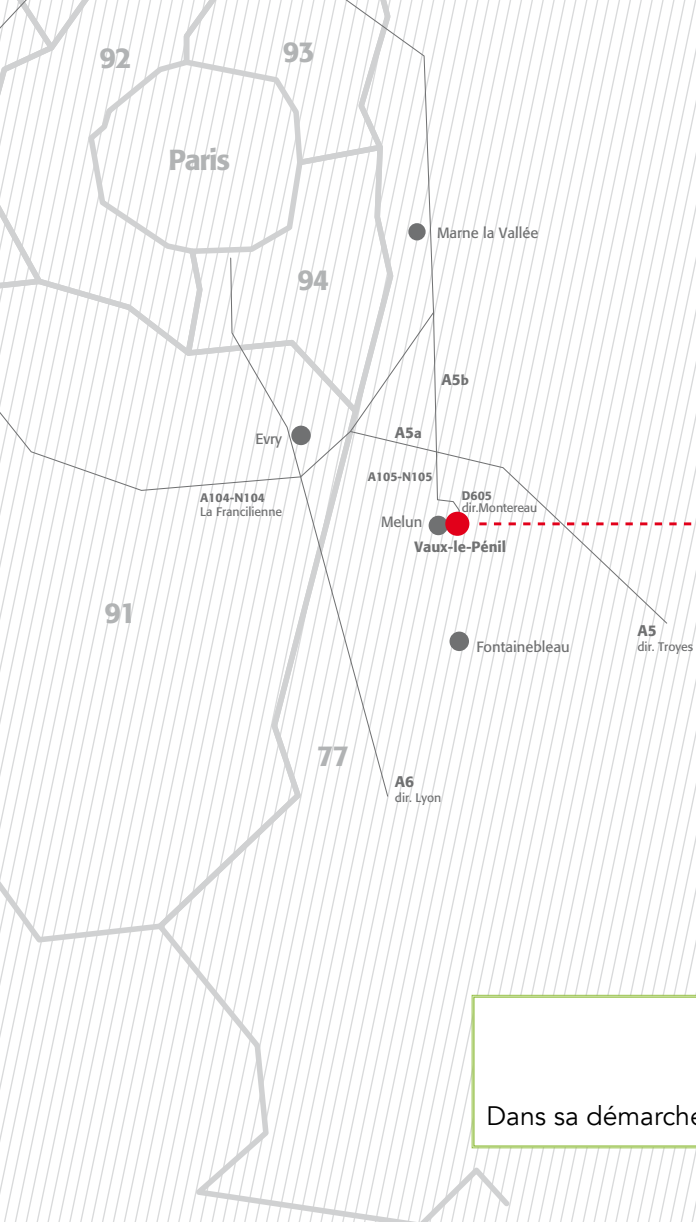
VERSEMENT ÉCODDS :
8 762.88 € HT

VERSEMENT ÉCO-TLC :
12 198 € HT

PART COMMUNICATION ÉCO-EMBALLAGES :
17 628 € HT

REVUE DE PRESSE

Une revue de presse est mise à jour quotidiennement au format dématérialisé. Elle regroupe l'actualité sur notre problématique métier : la collecte et le traitement des déchets. La revue de presse porte également sur le développement durable aussi bien au niveau local, national ou international. Les articles proviennent de sources diverses : presse quotidienne, bulletins des communes, sites de contenus spécialisés sur Internet, organismes.




 Ce rapport d'activité est imprimé à seulement 25 exemplaires.
 Dans sa démarche de développement durable, le SMITOM-LOMBRIC privilégie les versions dématérialisées.

SMITOM-LOMBRIC
 Rue du Tertre de Chérisy - 77000 Vaux-le-Pénil / Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69 / smitom@lombric.com - www.lombric.com



Rapport d'activité 2015 du SMITOM-LOMBRIC



Crédits photos : S. Briatte - Veolia Propreté - Éco-Emballages - ADEME - Écofolio - Fotolia - SMITOM-LOMBRIC

Imprimé sur du papier 100% recyclé
par IMPRILITH à Pringy

